

OPPORTUNITES ET MODALITES D'UN PATURAGE OVIN AU SEIN DU DOMAINE LES CLOS DE PAULILLES

Mémoire de fin d'études
Pour l'obtention du diplôme
de la licence professionnelle

Spécialisation GENA
Gestion agricole des espaces naturels et ruraux

Lucie Tanquerel
Août 2018



Source : Marketing Cazes



Source : Marketing Cazes.

Opportunités et modalités d'un pâturage ovin au sein du domaine Les Clos de Paulilles

Par Tanquerel Lucie

Pour l'obtention du diplôme Licence Professionnelle Gestion Agricole des Espaces Naturels et Ruraux, Montpellier SupAgro-Antenne Florac, Université Paul Valéry 3
Année 2017-2018

Structure d'accueil : Maison Cazes, AdVini

Encadrant du stage : Aurélie Mercier, Magali Jouven
Tutrice : Nathalie Bletterie

Soutenance de stage

Date : 14 Septembre 2018

Jury composé de Amaury Souchon (Chambre Agriculture Lozère), Nathalie Bletterie, Magalie Jouven, Lise Roy (SupAgro)

Résumé

Ce rapport porte sur l'analyse des opportunités et modalités pour la mise en œuvre d'un pâturage ovin au sein du domaine Les Clos de Paulilles, qui se trouve dans les Pyrénées-Orientales et plus précisément dans le territoire d'appellation du Cru Banyuls. L'étude a été commanditée par la Chaire AgroSys en partenariat avec la société AdVini. Cette dernière s'inscrit depuis 2013 dans une dynamique d'évolution vers des pratiques viticoles plus respectueuses de l'environnement au sein de ce domaine. Dans un contexte où la concurrence hydrique entre la vigne et les adventices est très forte à certains stades, les herbicides étaient fortement utilisés pour réduire l'enherbement.

Mon travail avait pour but d'identifier les conditions de mise en œuvre d'un pâturage ovin à l'échelle d'une parcelle de vigne, d'apporter des informations sur la mise en place d'un élevage pastoral sur le territoire et d'accompagner la mise en œuvre d'un pâturage ovin dans les vignes des Clos de Paulilles. Cette étude a été réalisée sur une durée de quatre mois entre avril et juillet 2018, dans le cadre de mon stage de fin d'études pour la licence professionnelle GENA (Gestion Agricole des Espaces Naturels Ruraux). Les méthodes employées furent principalement de la recherche bibliographique, la capitalisation d'expériences similaires, la création d'une brochure, d'une cartographie, d'une convention de pâturage et un diagnostic de ressource pastorale. L'analyse et la synthèse de ces informations ont permis de mettre en évidence les points clefs pour la mise en œuvre d'un pâturage dans les vignes et d'en ressortir des préconisations.

Ce rapport comporte les parties suivantes : le contexte, la démarche de mise en œuvre, les résultats de ces recherches, l'analyse de la méthode et du projet, ainsi qu'un bilan personnel et les perspectives s'offrant à cette étude.

Mots Clefs : viticulture, pastoralisme, pratiques agricoles, désherbage, pâturage, élevage en milieu viticole

Remerciements

Je souhaitais remercier en premier lieu la société AdVini et la Chaire Agrosys de m'avoir permis de réaliser cette étude, je remercie plus particulièrement Aurélie Mercier au sein de la Maison Cazes et Magali Jouven pour m'avoir accompagnée tout au long de cette étude et apportée un grand nombre d'informations.

Ensuite, je souhaitais remercier Anne Rouquette, Eric Noémie et Raphaëlle Charmetant de la Chambre d'Agriculture, Claire Pou du Groupement de Développement Agricole du Cru Banyuls (GDA), Julien Robert du Syndicat Mixte Rivage, Lionel Courmont du Conservatoire d'Espace Naturel (CEN), Mathieu Nivet technicien du site de l'Anse de Paulilles, de m'avoir apportée des informations concernant le contexte local et les acteurs du territoire.

Je remercie aussi Monsieur Lolio du Conservatoire du Littoral (CdL), Jean-Louis Cassignol de l'Office National des Forêt (ONF), Jérémie Weller de l'Association des Associations Foncière Pastorale et Groupements Pastoraux (Association des AFP et GP) d'avoir répondu à mes questions concernant les conventions de pâturage et fourni des modèles.

Je remercie les deux mairies de Clairà et Salses et la Communauté de communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobéris de m'avoir rencontrée pour échanger sur la mise à disposition de terre pour le pâturage.

Enfin, je remercie les dix éleveurs et viticulteurs de m'avoir reçue et accordée le temps d'un entretien pour échanger sur le pâturage dans les vignes.

Pour finir je souhaitais remercier Magali Jouven et Nathalie Bletterie pour leur accompagnement pédagogique et technique pendant toute la durée de cette étude.

Liste des sigles et abréviations

AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
AOP	Appellation d'Origine Protégée
GDA	Groupement de Développement Agricole
ICHN	Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel
IGP	Indication Géographique Protégée
ITK	Itinéraire Technique de Culture
PDF	Portable Document Format
SAS	Société par Action Simplifiée
SCEA	Société Civile d'Exploitation Agricole
ZICO	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique Faunistique

Table des figures

Figure 1 Localisation et relief des Pyrénées-Orientales	8
Figure 2 Recensement agricole 2010 des communes de la région Occitanie.....	8
Figure 3 Appellations de vins de l'ancienne région de Languedoc-Roussillon.....	9
Figure 4 Cartographie des vignobles de la maison Cazes dans les Pyrénées-Orientales	11
Figure 5 Cartographie les vignobles de la maison Cazes dans les Pyrénées-Orientales	11
Figure 6 Cartographie du Parcellaire du vignoble Les Clos de Paulilles.....	12
Figure 7 L'environnement du vignoble Les Clos de Paulilles.....	26
Figure 8 Les caractéristiques des parcelles du domaine Les Clos de Paulilles	27
Figure 9 Les menaces et faiblesses pour un pâturage ovin sur le domaine Les Clos de Paulilles.....	27
Figure 10 Infrastructures exploitables et nécessaires pour un projet de pâturage ovin sur le domaine	28

Table des tableaux

Tableau 1 ITK du domaine Les Clos de Paulilles	12
Tableau 2 Ressource disponible par secteurs	26
Tableau 3 Saison de pâturage et itinéraire de culture des vignes mécanisables	26
Tableau 4 AFOM du projet d'accueil d'un troupeau d'ovin sur le domaine Les Clos de Paulilles.....	32

Table des matières

Résumé	1
Remerciements.....	2
Liste des sigles et abréviations	3
Table des figures.....	4
Table des tableaux.....	4
Introduction.....	7
Partie 1 :.....	8
1. Un focus sur le contexte agricole et écologique de ce stage	8
a) La situation agricole des Pyrénées-Orientales.....	8
b) La viticulture dans les Pyrénées-Orientales.....	8
c) L'élevage ovin dans les Pyrénées-Orientales.....	9
d) Les enjeux écologiques dans les Pyrénées-Orientales	9
e) L'anse de Paulilles et la côte Vermeille : un espace à forts enjeux agricoles et écologiques	10
2. Contextes institutionnels et objectifs de mon stage.....	10
a) Les structures d'accueil : AdVini et Cazes	11
b) Le domaine les Clos de Paulilles	11
c) Objectifs et missions du stage	13
Partie 2 :.....	14
Ma démarche d'étude comme stagiaire pour AdVini	14
a) Identifier les conditions de mise en œuvre d'un pâturage ovin à l'échelle d'une parcelle de vigne	14
b) Apporter des informations sur la mise en place d'un élevage pastoral sur ce territoire	17
c) Accompagner la mise en œuvre d'un pâturage ovin dans les vignes des Clos de Paulilles et ses alentours	17
Partie 3 :.....	21
Résultats.....	21
a) Conditions de faisabilité d'un élevage pastoral associé aux vignes	21
b) Outils pour faciliter la mise en place d'un élevage pastoral sur ce territoire	24
c) Outils pour la mise en œuvre d'un pâturage ovin dans les vignes des Clos de Paulilles	25
Partie 4 :.....	31
Discussion et perspectives	31
a) Analyse de la méthode.....	31
b) Analyse du projet d'accueil d'un troupeau d'ovin allaitant pour maîtriser l'enherbement du domaine Les Clos de Paulilles	32
c) Réponse aux objectifs	33
d) Perspectives	34
e) Bilan personnel	35

Conclusion	37
Bibliographie.....	38
Annexes	40

Introduction

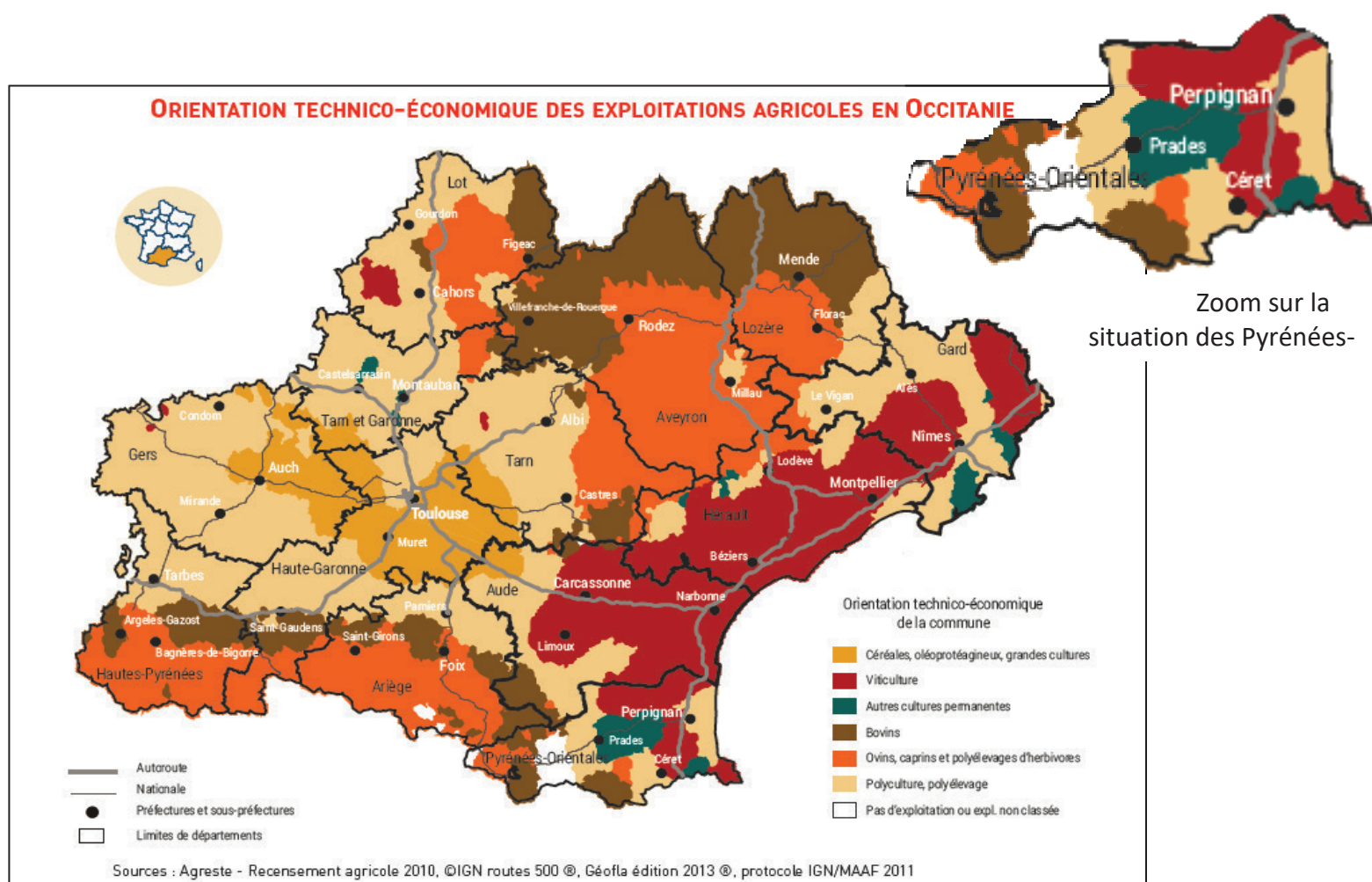
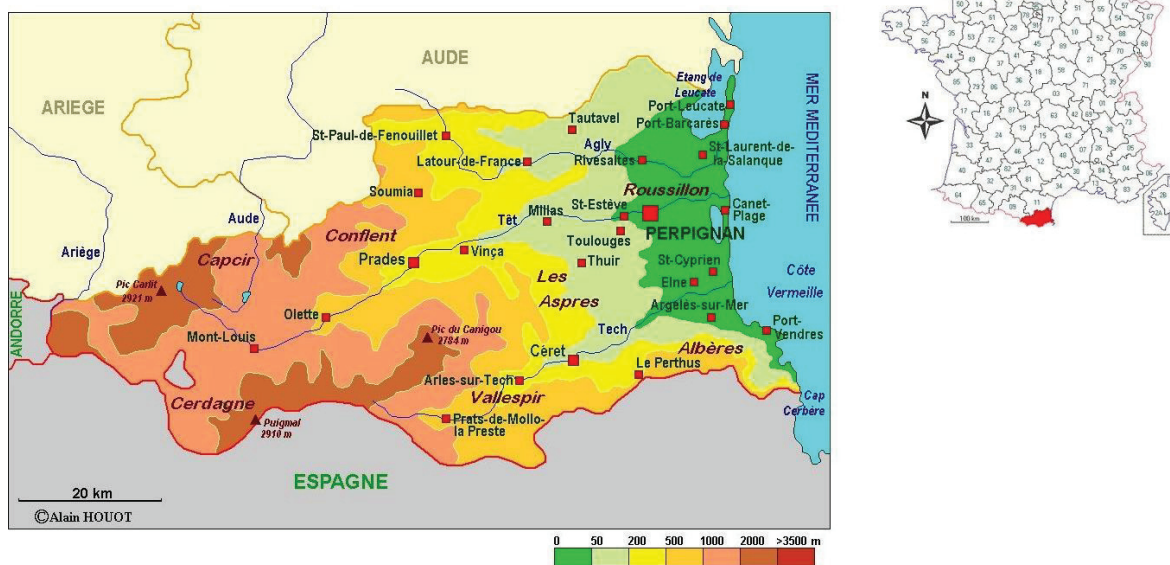
Ce stage de fin de Licence Professionnelle Gestion Agricole des Espaces Naturels et Ruraux (GENA) a eu lieu au sein de la maison Cazes dans les Pyrénées-Orientales. Il a porté sur les modalités de mise en œuvre d'une collaboration entre éleveurs et viticulteurs via le pâturage des vignes.

Le climat des Pyrénées-Orientales est méditerranéen, il est caractérisé par des étés chauds et secs, suivis d'hivers doux et de précipitations concentrées sur les périodes automnales et printanières. Ce climat très propice à la production de vin, fait de la filière viticole la principale activité agricole sur le territoire, suivie de l'arboriculture. En 2016 la surface utilisée pour la production viticole représentait 5,52% de la superficie des Pyrénées-Orientales, et 35,5% de son produit agricole. L'élevage est pour l'instant rarement associé à la viticulture. En effet, le relief, le climat et l'accès au foncier dans la zone littorale ne favorisent pas l'autonomie fourragère souhaitée et nécessaire pour les éleveurs du département. Ce territoire propose de nombreux produits de qualité et d'origines protégées. Sa richesse environnementale et paysagère est marquée par la désignation de ses multiples réserves naturelles, sites du conservatoire du littoral. Ceci suscite une forte fréquentation touristique chiffrée à 3,8 millions de touristes sur l'année 2015 pour ce département.

Mon travail a porté sur le domaine Les Clos de Paulilles. Il est composé de 70 hectares de vignes situées sur la commune de Port-Vendres. Sur l'anse de Paulilles, la première branche économique est le tourisme, suivie de la viticulture. En raison de son relief très accidenté ce site est classé en zone défavorisée, la mécanisation y est difficile, voire impossible sur certaines parcelles. Le relief cumulé à la présence de roches perméables engendre des phénomènes d'érosion des sols. Les décrets d'appellations d'origines protégées appliqués sur le domaine interdisent l'irrigation. Ainsi la présence d'adventices provoque une forte concurrence hydrique avec les pieds de vigne à certaines périodes de l'année. C'est pourquoi, dès l'arrivée des herbicides, ceux-ci sont apparus comme la solution la plus facile pour maîtriser la concurrence hydrique provoquée par les adventices sur les parcelles de vignes du Cru Banyuls.

De précédents stages ont été réalisés sur la maîtrise de l'enherbement dans les vignes. Le premier portait sur l'enherbement d'inter-rangs de parcelle de vigne et la maîtrise de ce semis par le pâturage au domaine Les Clos de Paulilles. Le second apportait des éléments de réflexion et des points de vigilance sur le pâturage ovin dans les vignes de méditerranée. Ce domaine souhaite évoluer vers des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. Le pâturage ovin a été identifié comme un élément intéressant à intégrer à un itinéraire technique supprimant l'emploi des herbicides chimiques. C'est dans cette optique qu'un partenariat entre AdVini et la Chaire AgroSYS s'est créé et a permis la réalisation de ce stage afin de répondre aux interrogations concernant la mise en place d'un pâturage ovin durable et viable pour maîtriser l'enherbement du vignoble Les Clos de Paulilles.

Dans la suite de ce rapport l'on décrira plus en détail le contexte de ce stage dans les Pyrénées-Orientales, en précisant les objectifs fixés et attendus en termes de livrables. Ensuite on expliquera les méthodes utilisées pour répondre aux questions formulées par le commanditaire. Enfin, nous exposerons et discuterons des résultats de cette étude, ainsi que des perspectives qu'elle ouvre.



Partie 1 :

1. Un focus sur le contexte agricole et écologique de ce stage

a) La situation agricole des Pyrénées-Orientales

Le département des Pyrénées-Orientales est caractérisé par un climat méditerranéen, qui engendre des hivers doux, des étés chauds et secs, ainsi que des périodes de pluies concentrées entre l'automne et le printemps. On peut observer en Figure 1 que le relief est très variable sur le département, avec une amplitude allant du niveau de la mer à 2921 mètres, avec son point culminant, le pic Le Carlit.

Le département est constitué de plusieurs massifs, les principaux sont les Corbières (moyenne montagne calcaire), le Madre et le Carlit, le Capcir, le Canigou et enfin les Albères. Il est également traversé par cinq fleuves qui façonnent ce territoire. Il y a L'Agly, la Têt et le Tech dont les embouchures se situent sur le département, puis l'Aude et le Sègre trouvant leurs embouchures sur d'autres zones géographiques.

Au premier janvier 2018 le département des Pyrénées-Orientales comptait 482 131 habitants sur une superficie de 411 600 hectares. En 2014, 6,4% de la population des actifs (15-64 ans) étaient agriculteurs exploitants et en 2015 on recensait 15 938 salariés agricoles. L'agriculture a généré en 2016, 338 millions d'euros courants dont, 53,8% issus de cultures spécifiques (maraîchage, fruits, horticulture), 35,5% issus de la production de vin, et moins de 3% issus de l'élevage (toutes espèces confondues). Par rapport à d'autres départements de la région Occitanie, le département des Pyrénées-Orientales est caractérisé par une diversité d'activités agricoles. Ces activités sont inégalement réparties dans l'espace, on constate en Figure 2 que les filières sont sectorisées : l'élevage est davantage localisé en zone montagnaise, du fait de l'inaccessibilité du foncier en plaine.

Les vignes sont réparties en front de mer, car ce type de production supporte les vents violents auxquels sont exposées ces parcelles, enfin les autres cultures se situent en plaine. La viticulture et l'arboriculture sont très pratiquées sur le département des Pyrénées-Orientales. Sur près de 4500 exploitations installées, 37% sont dans le domaine viticole et 26% en arboriculture fruitière. (Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales 2018)

b) La viticulture dans les Pyrénées-Orientales

Les terres occupées par les vignes représentent 17,12% des surfaces agricoles utilisées, soit 22 721 hectares, dont 16% sont conduits en agriculture biologique. Le rendement départemental moyen est de 49 hectolitres par hectare. Celui de la région est de 83 hectolitres par hectare en moyenne, ce qui est 1,6 fois supérieur au rendement des Pyrénées-Orientales. En 2016, la filière viticole a généré un produit de 120 millions d'euros dans les Pyrénées-Orientales. Cette production représente 350 900 hectolitres en AOP (12 appellations), 295 500 hectolitres en IGP (une appellation : Vin de Pays des Pyrénées-Orientales) et 14 600 hectolitres sans indication géographique, le tout sur 813 hectares en production. Les AOP sont au nombre de 7 en vins secs (Côtes du Roussillon [blanc, rosé, rouge] ; Côtes du Roussillon Rouge Les Aspres ; Côtes du Roussillon Villages ; Côtes du Roussillon Village Caramany ; Côtes du Roussillon Villages Latour de France ; Côtes du Roussillon Village Tautavel ; Collioure [blanc, rosé, rouge]) et 5 en vins doux (Banyuls ; Banyuls Grand Cru ; Maury ; Muscat de Rivesaltes ;

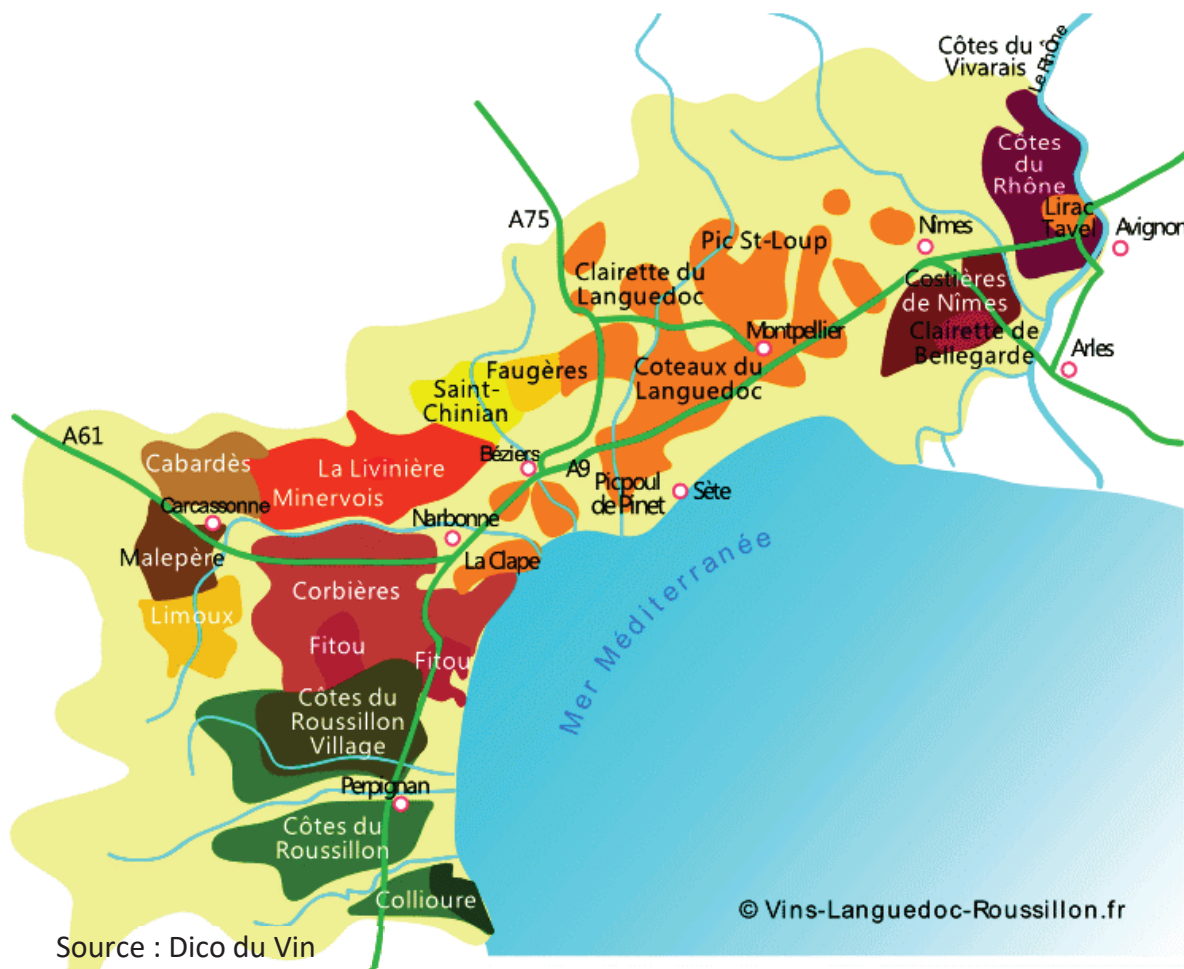


Figure 3 Appellations de vins de l'ancienne région le Languedoc-Roussillon

Rivesaltes [Ambré, Grenat, Tuilé]). La Figure 3 permet de localiser ces différentes appellations. Le territoire de l'ancienne région Languedoc-Roussillon est la principale zone géographique de production de vins doux naturels qui ont longtemps fait la richesse de la région. En 2017, la production de vin doux réalisée sur 13 800 hectares du bassin du Languedoc-Roussillon, soit 6,24% des surfaces viticoles de ce bassin avec un volume produit de 290 000 hectolitres. (Agreste 2018)

c) L'élevage ovin dans les Pyrénées-Orientales

L'élevage dans les Pyrénées-Orientales produit principalement de la viande. Parmi les 260 élevages en système allaitant, 65% élèvent des bovins, 30% des ovins, 5% des porcins. Seulement 50 élevages produisent du lait ou des fromages. L'activité d'élevage est répartie sur 100 000 hectares, composés à 95% de surfaces fourragères et pastorales. La viande est valorisée à 70% de son chiffre d'affaires via les circuits courts. (Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales 2018) Concernant la filière ovine viande, fin 2016 on comptabilise dans les Pyrénées-Orientales 78 exploitations installées avec un cheptel départemental de 16 100 têtes. Cependant ce cheptel est marqué par un recul de 5,8% entre 2010 et 2016. Ce recul est généralisé sur le territoire français : -3,7% entre 2016 et 2017 (Département Economie de l'Elevage Institut de l'Elevage 2018).

L'élevage ovin dans les Pyrénées-Orientales est constitué de petits troupeaux d'environ 200 brebis en moyenne, conduits de manière extensive avec une mise-bas par an en début de printemps ou à l'automne, et un système d'alimentation à dominante pastorale. Les principales surfaces pâturées à l'année sont des garrigues et des prairies permanentes. Selon les systèmes, des prairies de fauches sont pâturées sur le regain d'automne et un complément peut être apporté avec le pâturage de parcelles de vignes et de vergers de septembre à mars. Les produits de l'élevage sont bien valorisés grâce à une croissance de la demande de proximité par les consommateurs. Cela permet une bonne valorisation de la viande en vente directe ou par le réseau de boucheries artisanales.

La taille des exploitations d'élevage ovin est limitée par la difficulté d'accès au foncier, aux bâtiments et aux estives. Les prix de l'immobilier sont très élevés, ce qui explique que les propriétaires préfèrent valoriser leurs biens fonciers en les vendant comme surface constructible, en particulier à proximité du littoral. Historiquement les parcelles d'estive sont sous droits d'usage inscrits dans les codes forestiers depuis 1827. Il est donc difficile d'accéder à des parcelles qui sont depuis longtemps dans des familles et reviennent souvent de droits aux éleveurs locaux (Lazaro et Eychenne 2017). Malgré cela 79% des exploitations installées réalisent une transhumance estivale. La difficulté d'accès au foncier et l'influence du climat méditerranéen engendrent une faible autonomie fourragère (INNOV'OVINES 2015). **L'accès à de nouvelles surfaces fourragères est donc un fort enjeu pour l'élevage des Pyrénées-Orientales.**

d) Les enjeux écologiques dans les Pyrénées-Orientales

Sur le département des Pyrénées-Orientales, on recense plus de 20 sites Natura 2000 tous créés pour stopper l'érosion des espèces et habitats représentatifs de la biodiversité européenne. Le Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes s'étend sur 139 000 hectares. Il est composé de 6 sites Natura 2000 qui couvrent 90 000 hectares. En complément il existe 11 Réserves Naturelles, comprenant la première Réserve Naturelle Marine : Cerbère Banyuls sur

6,5km². On peut aussi observer la présence de deux sites du Conservatoire du Littoral dénommés la Côte vermeille et le Littoral catalan. Pour préserver les ressources marines, on a créé le Parc Naturel Marin du golfe du Lion qui s'étend sur 4010 km² et sur 100 km de côtes. Ces sites protégés pour leur valeur écologique remarquable, sont aussi très fréquentés par les touristes. Par exemple, le site classé de l'Anse de Paulilles a accueilli 242 000 visiteurs en 2016, 150 000 sur la Réserve Naturelle Marine de Cerbère Banyuls. Près de 60% des séjours touristiques de 2016 ont eu lieu sur le littoral (Agence du Développement Touristique des Pyrénées-Orientales 2016). Le littoral représente donc une zone à forts enjeux écologiques mais aussi économiques et agricoles.

e) L'anse de Paulilles et la côte Vermeille : un espace à forts enjeux agricoles et écologiques

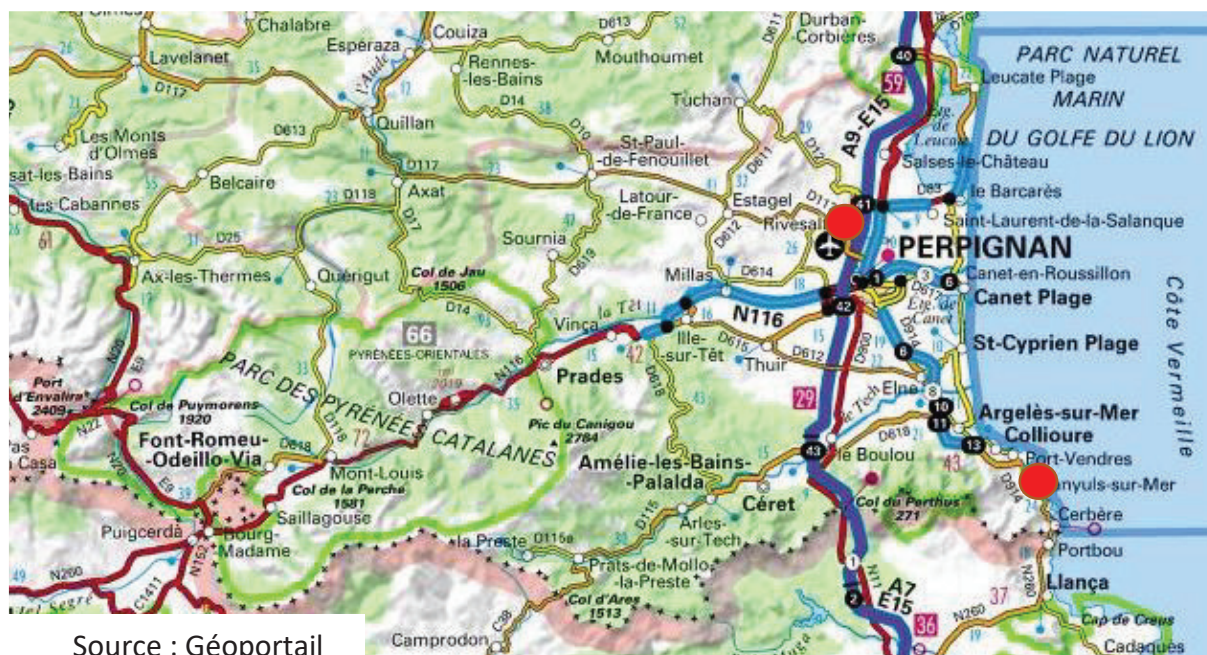
L'anse de Paulilles appartenant à la commune de Port-Vendres est située sur le versant maritime du massif des Albères. Cet espace est constitué de vallées faisant face au littoral avec des versants de coteaux, des falaises de schistes abruptes et érodées sous l'action de la mer. La singularité de ce paysage a engendré son classement en site de France. Il est aussi remarquable pour sa biodiversité autant floristique que faunistique, ce qui a permis la délimitation d'un site Natura 2000 « Côte rocheuse des Albères », des zones d'inventaires ZNIEFF de type I et II, ainsi qu'une ZICO. Ces multiples démarches ont permis d'identifier sept habitats naturels d'intérêt communautaire. La côte Vermeille, dont fait partie Port-Vendres est caractérisée par un relief accidenté, constitué de roches imperméables et très pentues. La couverture végétale y est rase due à son exposition aux vents violents, ainsi qu'aux embruns, ce qui provoque aussi une évaporation superficielle importante. Le paysage est dessiné par la présence de deux petits cours d'eau le Rec de Cosprons et le Correc d'Olivia de Rama qui rentrent en crue et érodent les sols lors des fortes précipitations.

Les principales activités sur la côte Vermeille sont le tourisme, la viticulture et la sylviculture. L'exploitation de la vigne a créé un paysage très typique, découpé en terrasses et en banquettes¹. Ce territoire bien particulier, ainsi que la façon dont il est exploité a suscité la création de 3 AOC : Banyuls, Banyuls Grand Cru et Collioure. Le contexte fait que ces vignes ont un faible rendement et nécessitent beaucoup de main-d'œuvre, l'exploitation de ces vignobles est donc très onéreuse et difficile. Ceci engendre une forte déprise agricole ces dernières années.

Le paysage particulier de la côte Vermeille génère une forte fréquentation touristique, pour la randonnée pédestre, le vtt ainsi que la circulation de véhicules motorisés, bien qu'ils soient interdits. Ceci provoque des problèmes de piétinement des sols, de présence de déchets et de risques d'incendie. Ces incendies sont aussi favorisés par la forte déprise agricole menant à la fermeture des milieux, de plus les vents violents permettent une forte propagation notamment lors des sécheresses estivales. Il est primordial de protéger ce site remarquable, en luttant contre l'érosion, en protégeant les espaces naturels et en améliorant l'accueil du public tout en assurant sa pérennité. (Flora Desriaux 2010)

2. Contextes institutionnels et objectifs de mon stage

¹ Replats soutenus par des talus herbeux



Source : Géoportail

Figure 4 Cartographie des vignobles de la maison Cazes dans les Pyrénées-Orientales

a) Les structures d'accueil : AdVini et Cazes

Ce stage a été créé dans le cadre d'un partenariat entre la Chaire AgroSYS et la société AdVini. La Chaire AgroSYS intervient en appui à des projets territoriaux, des groupements d'entreprises, des réseaux de fermes. Les principales actions sur lesquelles elle s'engage sont la diffusion et l'échange de connaissances concernant l'ingénierie des agrosystèmes, ainsi que la mise en pratique de techniques agricoles durables. L'objectif est d'identifier des compétences afin de construire des partenariats entre acteurs du milieu académique, scientifique et du milieu économique, afin de concevoir des systèmes et techniques innovantes durables (« Chaire partenariale AgroSYS – Ingénierie pour des agrosystèmes durables » s. d.).

Quant à la société AdVini, elle a été créée en 2010 grâce à la fusion entre le producteur-négociant JeanJean en Languedoc et le domaine Laroche à Chablis. Cette société est aujourd'hui propriétaire de 2 333 hectares réunissant au total 30 vignobles, des maisons de négoce et des centres de vinification. Elle est implantée dans les Pyrénées-Orientales depuis 2004 grâce au rachat par la Maison JeanJean du Domaine Cazes, composé de 243 hectares de vignes sur deux domaines (Cazes à Rivesaltes et Les Clos de Paulilles à Port-Vendres). Elle est donc une société de vigneron, de services (transport, logistiques et impression d'étiquettes par exemple) et de distribution, avec une force de vente de 100 personnes. Elle emploie 845 personnes et a généré en 2016 un chiffre d'affaires de 240 millions d'euros, 49,97% des ventes ont été faites à l'export et 50,03% en France, la Belgique et le Luxembourg. Sa notoriété lui permet d'exporter ses vins dans 106 pays. C'est AdVini qui a financé ce stage dans le cadre d'une action de conversion de ses domaines en agriculture biologique.

Ce stage s'est déroulé au sein de la Maison Cazes. En 2016, cette société emploie de manière permanente 46 personnes réparties entre deux propriétés (SCEA Cazes et SCEA Paulilles) et une société de négoce (Cazes SAS). Les deux propriétés sont chargées de la production, encadrent les employés et détiennent le foncier. Ensuite la SAS Cazes s'occupe de la commercialisation pour les deux vignobles de la maison de vin (AdVini 2018).

Cazes cultive 173 hectares de vignes réparties sur Rivesaltes, Salses, Claira, Pia et Bompas pour les vignobles « côté terres » et environ 70 hectares de vignes en bord de mer vers Port-Vendres et Collioure. Sur la Figure 4 on distingue le département des Pyrénées-Orientales délimité par le contour rose, les deux ronds rouges localisent Rivesaltes et l'Anse de Paulilles où se situent les deux vignobles de la maison Cazes.

La maison Cazes a été créée en 1895 et, a connu depuis de fortes évolutions. En 1927 les propriétaires achètent le Mas Joffre, entre 1950 et 1960, ils achètent de nouvelles parcelles, signent leur première bouteille « Cazes », ainsi que leur première vente à l'export. C'est en 1996 que le domaine commence la conversion en agriculture biologique et biodynamique. En 2004, le domaine Cazes est racheté par la société AdVini, puis est certifié en agriculture biologique et biodynamique en 2005. Enfin, en 2013 la société rachète le domaine les Clos de Paulilles.

b) Le domaine les Clos de Paulilles

Présentation du domaine

Ce stage s'est porté plus particulièrement sur le domaine Les Clos de Paulilles. On peut observer en Figure 5 imprimée à part-confidentielle, que le vignoble est composé d'environ 70 hectares de vignes (en rouge et oranges). Ces vignes sont d'âge varié, les plus vieilles dates

ITK des vignes non mécanisables											
Débourremen t			Floraiso n			Véraiso n					
Jan.	Fév.	Mars	Avri l	Mai	Jui n	Juil.	Aoû t	Sept .	Oct .	Nov .	Déc .
Taill e	Taille Engrais	Désherbage Chimique post-levé et pré-levéeLitt	1 ^{ere} fauche de la végétation au rotofil avant vendange si nécessaire				2 ^{ème} fauche au rotofil avant le désherbage				
		+			+++						
ITK des vignes mécanisables											
Débourremen t			Floraiso n			Véraiso n					
Jan.	Fév.	Mars	Avri l	Mai	Jui n	Juil.	Aoû t	Sept .	Oct .	Nov .	Déc .
Taill e	Taille Engrais Broyag e avant griffage	Broyage avant griffage	Passage des griffes et interceps : le nombres dépend de la pousse de l’herbe Relevage des sarments mais ne baisse jamais le fil				Passage de griffe, 1 rang sur deux en hiver. Passage de l’interceps selon l’enherbement				
		+			+++						

Tableau 1 ITK du domaine Les Clos de Paulilles

de 1950. Les différents cépages produits sont le grenache gris, blanc et noir, le mourvèdre noir et la syrah noir. Le vignoble inclut aussi 21 hectares de garrigues et 10 hectares de friches (en vert sur la figure). Ces friches sont d'anciennes parcelles de vignes arrachées, actuellement non cultivées qui seront ou non replantées.

Lors de l'acquisition du domaine Les Clos de Paulilles, l'objectif de la maison Cazes était de le faire évoluer vers un mode de culture plus respectueux de l'environnement. Longtemps désherbé chimiquement, les équipes Cazes cherchent à développer un contrôle mécanique des adventices. Cela a été réalisé sur les parcelles de fond de vallées ayant de faibles pentes, mais pour les coteaux pentus, la mécanisation n'est pas envisageable. Le domaine souhaite donc trouver une solution durable et plus respectueuse de l'environnement pour maîtriser l'enherbement sur ses vignes.

Schéma de plantation et itinéraire de culture du domaine Les Clos de Paulilles

Les vignes mécanisables sont plantées avec un inter-rang large d'au minimum de 1,5 mètres, qui permet un travail du sol au chenillard². Lorsque c'est possible, elles sont plantées avec un inter-rang large d'au minimum 2 mètres afin qu'elles soient travaillées avec le tracteur auquel sont attelés différents outils : côte de melon avec ou sans ailettes, herse canadienne. Les vignes qui ne sont pas mécanisables sont plantées au carré soit 1,5 sur 1,5 mètre ou un mètre sur un mètre. Afin de respecter les exigences des appellations, la densité de plantation doit être au minimum 4 000 pieds par hectare. Parmi ces différentes plantations, certaines sont palissées³ et d'autres non. On peut observer sur la Figure 6 imprimée à part-confidentielle, les caractéristiques des pratiques culturelles exercées sur les parcelles du vignoble Les Clos de Paulilles. En rouge les vignes qui ne sont pas mécanisables, en orange celles qui le sont, les parcelles hachurées sont palissées et en vert ce sont les friches et garrigues. Le relief est un facteur déterminant pour la présence de terrasses et de palissages. Ce dernier est réalisé en fonction du cépage et de ses techniques de tailles.

Sur les parcelles non mécanisables, les pieds de vignes sont taillés en gobelet. Cette taille consiste à garder quatre bras sur lesquels on laisse les sarments se développer. Lorsqu'elles sont mécanisables la taille cordon ou palmette y est pratiquée. La première consiste à obtenir un pied en forme de couronne. Il y a quatre bras issus du pied central qui sont en forme de cornes terminés par un ou deux sarments. La deuxième taille consiste à sélectionner les bras qui poussent dans l'axe du rang par l'action de la taille. Enfin, il est parfois réalisé une taille en guyot simple sur la syrah. Elle se caractérise par le maintien d'un tronc vertical qui supporte d'un côté un courson portant généralement deux bourgeons et de l'autre côté une baguette comportant plusieurs bourgeons.

Il y a deux itinéraires de culture principaux réalisés sur ce domaine, l'un pour les vignes mécanisables, l'autre pour celles qui ne le sont pas.

Le Tableau 1, présente l'itinéraire cultural pour les deux types de vignes. Sur les parcelles mécanisables, le passage de griffe est un travail superficiel du sol : les passages qui ont lieu d'avril à juillet sont à 5-10 centimètres de profondeur, celui qui a lieu vers octobre est à 20-30 centimètres de profondeur. Dans l'objectif de faire pâturer les moutons l'hiver en proposant de la ressource, ainsi que de limiter le lessivage des sols, Aurélie Mercier responsable technique des vignobles Cazes essaye de supprimer ce dernier passage d'engin

² Tracteur pourvu de chenilles motrices permettant de répartir la charge du véhicule

³ Action de ligaturer les branches d'un arbre sur un support pour le faire pousser

ou bien de ne travailler qu'un rang sur deux. Concernant les vignes qui ne sont pas mécanisables, les travaux effectués sur l'enherbement sont, deux passages de désherbant, un de pré-levée et un de post-levée. Ensuite, deux passages de rotofil sont réalisés, le premier entre le mois d'avril et de juillet, le deuxième après les vendanges si nécessaire.

En complément des itinéraires techniques, le tableau 1 reprend des informations sur le niveau de besoin hydrique, en corrélation avec les stades de végétation de la vigne. Les périodes rouges correspondent aux moments où la concurrence hydrique entre l'herbe et la vigne est potentiellement forte, et où il est donc important de maîtriser le développement du couvert herbacé. L'année dernière, certaines parcelles ont été semées afin de limiter le phénomène d'érosion et de rétention d'eau. Ceci n'apparaît pas dans le tableau car c'était un essai qui sera revu en fonction des résultats de cette année.

Faire pâturer un troupeau entre octobre et mars serait une alternative aux traitements chimiques ou mécaniques sur cette période. Il n'est pas question pour Cazes de devenir propriétaire d'un troupeau mais plutôt, de faire intervenir un berger sur le vignoble. Avant de se lancer dans une démarche de partenariat avec un(e) éleveur(euse), il fallait analyser les opportunités et modalités de mise en place d'un pâturage ovin sur le vignoble de Paulilles. L'enjeu est de réaliser un échange de services, offrant du fourrage contre une coupe de l'herbe. Le souhait est que ce soit un partenariat durable, viable et réalisable. Lors de l'hiver 2017 une bergère est venue ponctuellement faire pâturer son troupeau sur le vignoble de Rivesaltes pour y maîtriser l'enherbement. Cette expérience a permis de constater l'efficacité du pâturage pour la maîtrise de l'enherbement.

c) Objectifs et missions du stage

Lors de leur arrivée sur le Cru de Banyuls, les herbicides sont apparus pour les viticulteurs comme la solution pour maîtriser la concurrence hydrique provoquée par les adventices au sein des parcelles de vignes sur ce territoire montagneux. Dans une volonté d'évoluer vers des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, et compte tenu de la difficile mécanisation, le pâturage ovin est identifié comme une alternative aux traitements chimiques. **Comment mettre en place un pâturage ovin durable et viable pour maîtriser l'enherbement du vignoble Les Clos de Paulilles ?**

En réponse à cette problématique, les objectifs de ce stage étaient d'identifier les conditions de mise en œuvre d'un pâturage ovin à l'échelle d'une parcelle de vigne, d'apporter des informations sur la mise en place d'un élevage pastoral sur ce territoire et d'accompagner la mise en œuvre d'un pâturage ovin dans les vignes des Clos de Paulilles et ses alentours.

A la fin de ce stage devait être fournis :

- Un document énumérant et argumentant les points techniques du pâturage dans ce type de cultures pérennes.
- Un outil pour faciliter la mise à disposition de terres pour le pâturage.
- Une cartographie du vignoble et de ses alentours afin d'identifier les éléments importants aidant ou limitant le pâturage.
- Une liste de contacts des personnes ressources du département suite aux rencontres avec ces acteurs locaux.
- Des propositions de scénarios envisageables quant à la présence d'un troupeau sur le domaine des Clos de Paulilles
- Un modèle de convention de pâturage adapté aux vignes du domaine.

Partie 2 :

Ma démarche d'étude comme stagiaire pour AdVini

Ce stage était basé dans les locaux du domaine Cazes à Rivesaltes pour toutes les activités de bureaux. Il avait une durée de quatre mois, d'avril à juillet 2018. La première phase de celui-ci a nécessité beaucoup de déplacements, d'une part pour se rendre au domaine Les Clos de Paulilles situé à Port-Vendres, d'autre part pour aller à la rencontre des acteurs locaux. Un suivi régulier a été réalisé par Aurélie Mercier (maitre de stage, responsable technique des vignobles Cazes) et Magali Jouven (co-maitre de stage, chercheuse à Montpellier SupAgro), ainsi que Nathalie Bletterie (tutrice pédagogique). Une première rencontre a eu lieu le 13 avril avec Aurélie Mercier et Magali Jouven à Rivesaltes et à Paulilles, puis les suivis ont été réalisés par mail, téléphone et Skype.

Les objectifs formulés par les commanditaires AgroSYS et AdVini sont les suivants : identifier les conditions de mise en place d'un pâturage ovin à l'échelle d'une parcelle de vigne, apporter des informations sur la mise en place d'un élevage pastoral sur ce territoire et accompagner la mise en place d'un pâturage ovin sur le domaine Les Clos de Paulilles. En réponse à ces objectifs, la méthodologie employée a été la recherche bibliographique afin de comprendre le contexte local pour rédiger des guides d'entretiens pertinents ; la réalisation d'entretiens auprès d'éleveurs et viticulteurs afin de cibler les besoins réciproques ; et pour finir la rencontre d'autres acteurs locaux de l'agriculture pour s'imprégner du contexte local et intégrer la démarche dans une dynamique plus vaste à l'échelle du département.

a) Identifier les conditions de mise en œuvre d'un pâturage ovin à l'échelle d'une parcelle de vigne

Recherche bibliographie et identification des personnes ressources

N'ayant jamais travaillé en milieu viticole, il m'était dans un premier temps nécessaire de connaître les différents stades phénologiques d'un plan de vigne, ainsi que les travaux qui y sont habituellement réalisés. Pour répondre à ce besoin d'identification des conditions de mise en œuvre d'un pâturage ovin sur une parcelle vigne, la première partie de ce travail fut de la recherche bibliographique.

Les objectifs ici étaient de trouver des informations sur le contexte agricole et environnemental local, mais aussi de connaître la spécificité de l'élevage ovin sur ce territoire, comprendre l'importance qu'occupent les parcelles de vignes dans l'alimentation des troupeaux ovins en élevage pastoraux, ainsi que la façon dont ils y sont conduits.

Le travail bibliographique a commencé par la consultation des documents qui étaient déjà réunis sur ce sujet. Les personnes ressources pour la bibliographie ont été la Chambre d'Agriculture, le GDA, les maîtres de stage ainsi qu'un groupe d'étudiants de la Licence Professionnelle ayant réalisé un travail sur le pâturage dans les vergers. Les dossiers sur lesquels nous avons travaillé au long de la Licence Professionnelle GENA ont permis d'identifier des organismes importants tels qu'Agreste, Idele, la Chambre d'Agriculture pour obtenir des références agricoles. Par la suite, l'opportunité de passer une journée à la bibliothèque de Montpellier SupAgro a permis de rechercher des références sur le pâturage,

l'élevage ovin viande. Ensuite, le moteur de recherche Mozilla Firefox a accompagné ce travail avec la saisie de mots clefs relatifs au thème du stage tel que : « pastoralisme dans les vignes », « pastoralisme dans les Pyrénées-Orientales », « pâturage en cultures pérennes », « élevage ovin dans les Pyrénées-Orientales ». Les supports de ces différentes recherches sont, des articles, des livres, des brochures, des rapports de stage.

Les différents documents recensés, renseignaient sur les références ovines du département des Pyrénées-Orientales, sur des références concernant la ressource disponible sur parcours, sur des expériences réalisées sur le territoire du Cru Banyuls par le Groupement Pastoral du Cru Banyuls. Ce dernier est un groupement de viticulteurs qui a étudié différents modes de gestion de l'enherbement dans les vignes du Cru Banyuls afin de trouver des alternatives au désherbage chimique. Les recherches bibliographiques ont également donné l'accès à des ouvrages sur les besoins alimentaires des ovins, des bilans sur le pastoralisme régional et départemental. La Chambre d'Agriculture du Gard a créé un guide pratique du pâturage ovin dans les vignes. Enfin, nous avons découvert que le CERPAM avait fait des recherches sur le pâturage ovin dans les vignes. Les résultats ont été exposés dans un rapport de stage faisant l'état des lieux des pratiques pastorales dans les vignes du Var. Cet organisme a par la suite créé une brochure sur le pâturage des vignes en Provence. Par ailleurs, une stagiaire et un groupe d'étudiants avaient déjà travaillé sur le pâturage dans les vignes du secteur. Un de ces rapport portait sur l'enherbement d'inter-rangs de parcelle de vigne et la maîtrise de ce semis par le pâturage sur le domaine Les Clos de Paulilles. L'autre portait sur des éléments de réflexion et de vigilance d'un éventuel pâturage ovin sur les surfaces enherbées de vignes méditerranéennes.

Globalement, les recherches sur le pâturage dans les vignes dans le département étaient assez pauvres. En effet, cette pratique très ancienne a été abandonnée dans les Pyrénées-Orientales bien qu'elle perdure grâce à quelques éleveurs. Aucune référence n'a encore vu le jour sur ce sujet, c'est pourquoi il fut nécessaire de rencontrer les acteurs pouvant échanger sur ce mode de pratique. La recherche bibliographique a permis d'identifier certains acteurs locaux. Aurélie Mercier avait pris rendez-vous avec certains d'entre eux pouvant nous fournir des informations pour débiter ce stage. Les premières rencontres ont eu lieu avec Eric Noémie au service viticulture et Anne Rouquette au service élevage ovin viande à la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, ainsi que Claire Pou responsable du GDA Cru Banyuls. Elle accompagne les viticulteurs de cette zone d'appellation sur la recherche d'alternatives au désherbage chimique. Par la suite, nous avons rencontré Raphaëlle Charmetant chargée de mission pastoralisme à la Chambre d'Agriculture Occitanie sur le département des Pyrénées-Orientales. Lors de ces rendez-vous certains éleveurs, groupements ou viticulteurs ont été identifiés pour leur pratique du pâturage dans les vignes, ainsi que des organismes travaillant avec eux pouvant apporter des informations supplémentaires sur ce sujet. Ces acteurs ont donc été rencontrés par la suite.

Réalisation d'un guide d'entretien sur le pâturage dans les vignes

L'une des attentes de ce stage était de réaliser un document abordant les points techniques du pâturage ovin dans les vignes. Le manque de références bibliographiques sur sujet a fait émerger la nécessité de trouver une autre source d'information.

Les objectifs ici étaient d'identifier avec les acteurs locaux, les spécificités de l'élevage ovin dans les Pyrénées-Orientales et plus précisément les modes de conduite des troupeaux, la place des parcours et autres surfaces dans l'alimentation des troupeaux, ainsi que les atouts et faiblesses de l'élevage ovin sur ce département. Il s'agissait également de définir les

caractéristiques du pâturage dans les vignes, la place qu'il peut occuper dans l'alimentation d'un troupeau et dans quelles conditions. La meilleure façon de mener ces entretiens était de réaliser un guide d'entretien. Il est composé d'un encadré me présentant et présentant les attentes de cet entretien. Ensuite, il liste les thèmes à aborder, ainsi que quelques questions afin de limiter les oublis. Ce guide s'articule autour de deux thèmes : l'élevage ovin des Pyrénées-Orientales et le pâturage dans les vignes. Il est présenté en Annexe 1.

Les premières prises de contact ont toujours eu lieu par téléphone avec comme support le paragraphe de présentation. Les objectifs de ce questionnaire étaient exposés pour informer l'interlocuteur de nos attentes concernant ce rendez-vous. Les entretiens avec les éleveurs, viticulteurs ont toujours eu lieu chez eux ou sur leurs exploitations. Ceux menés avec des organismes étaient souvent faits dans leurs locaux. La première étape consistait à se présenter et d'obtenir leur accord quant à l'utilisation de ces informations. Les questions ouvertes ont facilité l'adaptation du guide d'entretien. N'ayant pas de dictaphone, les informations étaient collectées par une prise de notes. Du fait de différents facteurs les entretiens étaient de durée très variable.

Finalement huit éleveurs et/ou bergers ont été rencontrés, un éleveur viticulteur et deux viticulteurs, tous pratiquent le pâturage dans les vignes. Trois personnes de la Chambre d'Agriculture ont également répondu aux entretiens. La retranscription et l'analyse de ces entretiens ont été organisée en deux tableaux correspondant aux deux objectifs du guide d'entretien : mieux connaître les spécificités de l'élevage local et comprendre la place qu'occupe le pâturage des vignes dans les systèmes d'alimentation des élevages ovins pastoraux. Ensuite, ils furent eux-mêmes subdivisés en sous-thèmes.

Le premier tableau imprimé à part-confidentiel, porte sur les spécificités de l'élevage local : les modes de conduite des troupeaux, la place des parcours et autres types de surface dans l'alimentation des troupeaux, les atouts et difficultés vécus par les éleveurs.

Le deuxième tableau, imprimé à part-confidentiel, portait sur la compréhension de l'importance des parcelles de vignes dans les systèmes d'alimentation des élevages ovins pastoraux, et les raisons expliquant cela.

Réalisation d'un guide d'entretien sur la mise à disposition de terre au pâturage

En parallèle, au fil des différents entretiens, les personnes rencontrées ont fourni des noms d'organismes travaillant en partenariat avec elles sur la réalisation de conventions de pâturage ou d'autres acteurs de la filière ovine viande des Pyrénées-Orientales. Il paraissait donc intéressant de rencontrer ces personnes pour obtenir des informations sur d'autres aspects du pâturage dans les vignes. Cependant il était évident que le guide d'entretien existant n'était pas transposable pour ces rencontres. C'est pourquoi un deuxième guide d'entretien a été réalisé, à destination des propriétaires de terres ou des organismes accompagnant dans une démarche d'accès à des terres. Ce document est présent en Annexe 2. Son objectif était d'identifier les modalités et spécificités de la mise à disposition de terres, les freins et leviers qui accompagnent ces démarches. Ces entretiens devaient permettre d'accéder aux informations suivantes : type de surface mise à disposition au pâturage, type de contrats qui encadrent l'utilisation pastorale, conditions du contrat, atouts et inconvénients pour le propriétaire et l'éleveur.

La prise de contact avec ces nouveaux acteurs s'est réalisée de la même façon que pour les entretiens précédents. Cependant certaines personnes n'étaient pas disponibles pour un rendez-vous alors nous communiquions par mail ou par téléphone.

Finalement, des entretiens ont été réalisés avec deux mairies, une communauté de communes, le gestionnaire du site classé de l'Anse de Paulilles, un animateur de l'association des AFP et GP des Pyrénées-Orientales, ainsi qu'un gestionnaire du Conservatoire d'Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon et un membre d'un syndicat mixte ont accepté d'échanger de visu. Les organismes tels que l'ONF et le Conservatoire du Littoral ont répondu par mail et téléphone. Ces résultats sont observables dans un document imprimé à part-confidentiel.

Suivi des rendez-vous

Afin d'organiser les prises de contacts, un suivi a été tenu dans un tableau. Celui-ci référençait le nom de la personne contactée, la structure dont elle fait partie, l'objectif de cette rencontre, la date de la prise de contact. Cette dernière catégorie permettait de savoir si le rendez-vous était fixé, à quelle date la personne avait été jointe pour ne pas oublier de relancer si besoin. Un code couleur permettait d'identifier visuellement les rendez-vous effectués et l'obtention des réponses par mail.

Ce suivi a permis à la fois de recenser les personnes contactées avec leurs coordonnées à destination du domaine Cazes pour la poursuite du projet.

b) Apporter des informations sur la mise en place d'un élevage pastoral sur ce territoire

Création d'une brochure

Suite aux différents entretiens réalisés, les éleveurs(euses) rencontrés ont exprimé la difficulté d'accéder à des terres agricoles sur le département du fait d'une forte pression immobilière. Ainsi, une nouvelle mission a émergé. En effet, il paraissait utile de créer un support de communication afin d'expliquer aux propriétaires fonciers l'intérêt d'envisager un usage pastoral de leurs terres et, par ailleurs ; sécuriser l'assise foncière des éleveurs qui pour une grande partie, dépend d'accords verbaux.

Cette brochure a été réalisée sur le site informatique Canva qui permet de créer et stocker des visuels. L'objectif était ici d'aborder l'intérêt de cet échange de services entre éleveur et propriétaire foncier, mais aussi l'importance de sa contractualisation. Elle paraissait être le support le plus intéressant, pour son petit format et sa facilité de diffusion.

c) Accompagner la mise en œuvre d'un pâturage ovin dans les vignes des Clos de Paulilles et ses alentours

Création d'une cartographie du site de Paulilles

Afin d'accompagner la mise en œuvre d'une activité d'élevage pastoral ovin sur le domaine les Clos de Paulilles, la cartographie paraissait être un support indispensable pour engager des discussions avec des éleveurs. La cartographie permet d'avoir une vue d'ensemble du parcellaire, de se situer et de situer les parcelles appartenant à ce domaine, ainsi que leur nature, leurs surfaces et les pratiques culturales. Elle permet aussi d'identifier les leviers et freins afin de proposer les aménagements nécessaires pour la mise en œuvre d'un pâturage ovin.

Ce travail s'est déroulé en deux temps : une première phase a eu lieu au bureau, afin de mobiliser les outils nécessaires à la création de ce support, pour ensuite identifier les parcelles appartenant au domaine et leurs caractéristiques. Une deuxième phase a été

réalisée sur place afin de préciser des informations et vérifier celles récoltées au préalable. Ce travail cartographique a été effectué à l'aide du logiciel QGIS, un logiciel de Système d'Information Géographique (SIG) libre et ouvert, sous licence publique générale.

Tout d'abord nous nous sommes renseignés avec Aurélie Mercier quant à l'existence d'une cartographie réalisée à l'aide d'un logiciel cartographique. Ce n'était pas le cas, il fallait donc créer un nouveau projet pour le vignoble Les Clos de Paulilles. Cependant, la Chambre d'Agriculture détenait des couches « shapefiles » identifiant les parcelles de vignes, friches et garrigues appartenant au vignoble réalisé sur logiciel QGIS dans le cadre des études du GDA Cru Banyuls. Ensuite, il fallait se procurer le fond de carte. Suite à de multiples échanges avec Raphaëlle Charmetant, elle nous a informé de l'existence d'une extension du logiciel, « OpenLayers » permettant de visualiser des fonds de cartes Bing. Ceci nécessite simplement une connexion internet. Elle nous a aussi spécifié les points importants à identifier sur cette cartographie, telles que les vignes palissées, en terrasses, les limites artificielles, naturelles et d'autres encore. Ainsi, après avoir récupéré les données produites par le GDA, nous avons vérifié l'exactitude de ces couches « shapefiles » car certaines friches avaient été replantées ou inversement et des vignes arrachées. Nous avons donc repris cela avec Aurélie Mercier pour identifier les parcelles appartenant au domaine en question, leur nature et les pratiques culturelles qui y sont réalisées. Il était important d'identifier cela car nous savons que ces pratiques telles que le désherbage chimique, le palissage, les plantations en terrasse ont une incidence sur la pousse de la végétation et la conduite d'un troupeau. L'identification de certains points étaient visibles sur Géoportail, la plate-forme nationale des données et informations géographiques. Ceci a été utile pour identifier des points tels que les différents axes routiers, les sentiers, les cours d'eau.

La deuxième phase de cette cartographie s'est déroulée sur deux journées complètes de terrain. Elles étaient préparées en amont, une cartographie était mise à jour avant chaque sortie, puis imprimée afin de pouvoir se situer, localiser les parcelles appartenant au vignoble et annoter les observations. Nous savons que le palissage peut être déroutant pour la conduite d'un troupeau s'il est trop long et/ou trop bas, ainsi il était nécessaire de mesurer la hauteur et la longueur de celui-ci et signaler la présence de césures dans la longueur du rang. La présence d'axes routiers à proximité des parcelles pouvait poser problème, il fallait donc identifier les zones à risques nécessitant la présence d'une barrière fixe d'appui au gardiennage et signaler les zones déjà pourvues de barrières. Les parcelles étant présentes de part et d'autre de ces routes, identifier des passages pour les traverser était nécessaire. Il était aussi important de marquer la présence de barrières artificielles ou naturelles (chemin de fer, haies), mais aussi les zones propices à l'aménagement de parc de nuit. Enfin, les vignes sur l'anse de Paulilles sont parfois aménagées avec des terrasses, qui sont des murs en pierres sèches de schiste. Les appellations imposent un entretien de ces infrastructures, or, la présence de moutons pourrait créer des dégâts sur certaines d'entre elles d'où la nécessité de les identifier sur cette cartographie. Toutes ces informations étaient par la suite ajoutées au projet cartographique sur le logiciel QGIS.

Ce travail a permis d'identifier les freins et leviers quant à l'accueil d'un troupeau, mais aussi de répertorier les pratiques agricoles mise en œuvre sur le domaine Les Clos de Paulilles. La cartographie sera un outil de communication pour accompagner la mise en œuvre d'un pâturage ovin sur ce domaine.

[Diagnostic de la ressource sur les différentes parcelles](#)

En complément de la cartographie, il était nécessaire de chiffrer la ressource disponible sur les parcelles pour estimer le nombre de journée/brebis/hectare que le vignoble serait en capacité de fournir. Dans un premier temps, nous avons estimé le tonnage de matière sèche fourni par les parcelles de vignes où la végétation est spontanée et non désherbée chimiquement. Peu de références existent sur la quantification de la production fourragère des parcelles cultivées en vigne et il est encore plus difficile d'en trouver sur le territoire de l'anse de Paulilles. Pour calculer un rendement approximatif nous sommes partis du nombre de jours/brebis/hectare réalisé durant l'hiver 2017 dans les vignes de Rivesaltes, en divisant par deux pour tenir compte de la densité d'herbe deux fois plus faible sur le vignoble Les Clos de Paulilles. Grâce à la cartographie réalisée, nous avons pu chiffrer les hectares de vignes disponibles et donc en estimer la biomasse pâturable sur l'ensemble des vignes non désherbées chimiquement, ni semées.

Concernant les autres surfaces, le 29 mai 2018, Raphaëlle Charmetant, Anne Rouquette et Lionel Courmet (chargé de mission faune au CEN L-R) sont venus visiter le domaine. Nous avons observé les parcelles de vignes, garrigues, friches appartenant au vignoble mais aussi aux alentours. Raphaëlle Charmetant nous a aiguillé sur des points importants à mettre en exergue sur la cartographie. Par la suite de cette journée, elle a proposé un diagnostic pastoral chiffrant la ressource disponible sur ce site en proposant différents scénarios. Le premier inclue uniquement les parcelles du domaine Les Clos de Paulilles, les deux autres incluent les parcelles possiblement mobilisables.

Ce travail a permis de diagnostiquer la ressource présente sur les parcelles. Cependant nous savons que la présence de ressource n'est pas suffisante pour l'accueil d'un troupeau. La création d'une convention de pâturage adapté au domaine permettra d'encadrer cet échange de services.

Rédaction d'une convention de pâturage

La responsable technique du domaine Les Clos de Paulilles est consciente qu'il est nécessaire que le pâturage dans les vignes soit un échange de services inscrit dans la durée. La signature d'une convention de pâturage entre l'éleveur et le viticulteur permet de définir l'engagement de chacun. Ceci sécurise donc à la fois la production viticole grâce à une maîtrise de l'enherbement, mais aussi l'accès à de la ressource fourragère pour l'éleveur. Effectivement, lors des différents entretiens réalisés avec les éleveurs, ils nous ont fait part de de l'instabilité du pâturage dans les vignes du fait de l'absence d'une contractualisation. La signature d'une convention permet de définir les modalités à respecter dans l'intérêt des deux parties.

Les différentes personnes contactées nous ont fourni à titre confidentiel des exemples de convention qu'ils utilisent pour une bonne pratique du pâturage sur des terres. Les entretiens ont permis de mettre l'accent sur les points de vigilances à inscrire dans la convention. Par ailleurs nous avons échangé avec Aurélie Mercier quant à ces attentes concernant le domaine Les Clos de Paulilles afin qu'elle soit propre à ce domaine. Cette convention est composée de différents articles renseignant les informations personnelles de chacun et abordant les accords et procédures à respecter pour la durabilité de cet échange de services.

Dans cette partie nous vous avons présenté les différents moyens mis en œuvre permettant d'atteindre les objectifs du stage, à savoir, la recherche bibliographique, la

méthodologie employée pour réaliser les entretiens, la réalisation d'une brochure sur le pastoralisme, d'une cartographie du domaine et la rédaction d'une convention de pâturage.

Dans la partie 3, nous vous exposerons les résultats obtenus à travers les recherches, les entretiens ainsi que leur exploitation, nous vous présenterons également comment un groupe de travail s'est créé afin de diagnostiquer la ressource, les opportunités et menace du domaine Les Clos de Paulilles, nous vous présenterons les résultats du travail cartographique permettant d'identifier les éléments importants à l'aboutissement de ce projet. Pour finir nous aborderons les détails de la convention de pâturage adapté au domaine.

Ces points ont permis de répondre à la commande qui était : la mise en œuvre d'un pâturage ovin sur le domaine Les Clos des Paulilles.

Résultats

a) Conditions de faisabilité d'un élevage pastoral associé aux vignes

Un document identifiant et argumentant les points clefs pour un pâturage ovin dans les vignes

L'un des objectifs de ce stage était d'identifier les conditions de faisabilité d'un élevage pastoral associé aux vignes. En réponse à celui-ci, il était demandé de fournir un document identifiant et argumentant les points de vigilance concernant le pâturage dans les vignes. Ces différents points concernant le pâturage dans les vignes sont organisés en trois thèmes : cadrer la collaboration, rendre les vignes disponibles et intéressantes pour le pâturage en adaptant les pratiques et, organiser le pâturage pour respecter la vigne et renouveler la ressource pastorale. Ce document a pour but d'expliquer ce qui peut être réalisé afin que cet échange de services soit dans le temps, possible et bénéfique pour chacun. Nous allons maintenant développer ces thèmes.

1) Cadrer la collaboration

a) Sécuriser cet échange de services :

Tout d'abord il est important que chacun définisse ses intérêts et enjeux dans ce partenariat afin de trouver le meilleur compromis en matière de bénéfices réciproques. Les Conventions Pluriannuelles de Pâturage, les Commodats permettent de définir ensemble les modalités d'un multiusage.

La contractualisation de l'accès aux terres permet à l'éleveur de sécuriser une installation car c'est un gage de viabilité et de durabilité du projet : l'assise foncière et donc l'accès à la ressource fourragère sont établis. Dans certains cas, les surfaces pastorales peuvent être intégrées aux déclarations PAC et être éligibles à des mesures agro-environnementales. Pour le propriétaire les contrats permettent de définir les modalités d'utilisation et sécuriser l'entretien des surfaces.

b) Définir les objectifs communs :

Adapter la pression de pâturage avec pour objectif la gestion de l'enherbement et/ou la pérennité de la ressource

Une pression de pâturage inadaptée génère des modifications de la ressource, une baisse de la biodiversité et donc de la qualité. Lors d'un pâturage ras ou complet, l'animal consomme la partie de la plante permettant la photosynthèse, ceci limite sa création de ressource énergétique. La plante va adapter une autre technique en puisant dans ses ressources stockées, dans le collet ou à la base de la tige. Cependant en cas de pâturage ras, le collet et la base de la tige sont aussi broutés. Ceci met la plante en grande difficulté pour se régénérer. Avec le temps cela compromet la ressource fourragère à venir, l'effet concurrentiel est d'autant plus important ce qui va limiter la diversité floristique (Laurence Sagot et Philippe Dimon 2016). Le surpâturage n'est pas non plus conseillé en culture car il engendre un tassement des sols et donc une diminution de la macroporosité des sols, ceci gêne la pénétration des racines ainsi que les échanges gazeux. (Food and Agriculture Organization of

the United Nations 2016)

2) Rendre les vignes disponibles et intéressantes pour le pâturage : adapter les pratiques

a) Adapter les périodes de labour ou de traitement afin de proposer de la ressource aux troupeaux :

Ne pas intervenir sur l'enherbement après les vendanges, permet de laisser la végétation spontanée reprendre, l'intervention du pâturage luttera contre celle-ci.

Le pâturage permet un gain de temps pour le viticulteur, en supprimant directement une intervention mécanique ou chimique sur l'enherbement. De plus, il agit sur la concurrence en affaiblissant la végétation spontanée. L'affaiblissement de celle-ci et donc de son système racinaire facilite par la suite le passage d'outils.

b) Préparer les parcelles anciennement désherbées chimiquement avant de les faire pâturer :

Il faut faucher ces parcelles pour lutter contre le développement d'espèces colonisatrices et permettre à celles moins concurrentielles de pousser afin de diversifier le milieu. On considère qu'une surface anciennement cultivée et retournée revient à l'état de prairie permanente (végétation spontanée dominée par des espèces herbacées) si son sol n'a pas été travaillé depuis au minimum 5 ans (Ministère de l'agriculture et de l'alimentation 2015).

En effet, suite à un désherbage chimique les espèces sensibles aux herbicides (exemple des messicoles) disparaissent laissant la place à d'autres espèces plus résistantes pour coloniser l'espace et devenir dominante telle que la *Dittrichia viscosa* très présente sur les nouvelles friches. Cette inversion de la flore provoque une baisse de la biodiversité floristique et de l'appétence d'une surface. (La Garance voyageuse 2013)

c) Limiter le refus sur une parcelle épandue :

Un refus est une plante délaissée par le bétail lors du pâturage. Identifier l'itinéraire de pâturage des vignes avec l'éleveur afin qu'il s'adapte à l'itinéraire d'épandage de fumier sur les cultures.

Les brebis ne pâturent pas là où du fumier a été épandu, ainsi que dans les zones de forte présence de déjections. Ce comportement s'explique par une stratégie de limitation du risque parasitaire. (Natagriwal 2016)

d) Adapter le circuit de pâturage au circuit de traitement des parcelles au cuivre :

Il est conseillé de faire pâturer après la première pluie suivant le traitement au cuivre. Un échange en amont est nécessaire pour définir un circuit de pâturage dans les vignes selon l'itinéraire de traitement des parcelles.

L'exposition au cuivre peut provoquer un empoisonnement chronique. Tout surplus de cuivre consommé est absorbé et entreposé dans les cellules du foie, or, l'élimination par les reins est très lente. En cas de fort stress les cellules du foie de l'animal peuvent se rompre et propager le cuivre dans le sang, avec des conséquences pouvant aller jusqu'à la mort de l'animal. (John Martin 2010)

3) Organiser le pâturage pour respecter la vigne et renouveler la ressource pastorale

a) Adapter la taille des parcs selon la végétation afin de limiter les refus ou à l'inverse, le surpâturage :

Il est conseillé d'augmenter la pression de pâturage pour limiter les refus. Dans un parc, le refus peut s'expliquer par sa taille inadaptée au nombre d'animaux, selon leur temps de présence ou l'abondance de la végétation. Si les animaux sont mis à l'herbe lorsque la végétation est à un stade non appétent, il est conseillé d'avancer la période de pâturage, si le stade de la vigne le permet (SCOPELA 2016).

Aucun n'a d'intérêt dans le refus car les parcelles ne seront entièrement tondues et la ressource ne sera pas pleinement prélevée. De plus, les plantes auront le temps de mettre en réserve des graines et provoquera une repousse précoce, plus vigoureuse.

b) Garder dans les vignes :

Dans le cas où les vignes sont palissées il est conseillé de rentrer dans le sens du rang, doucement, après avoir fait manger les brebis pour diminuer l'agitation de celles-ci. Il faut observer la densité de la végétation pour adapter la pression de pâturer et limiter l'intervention des chiens de troupeau.

Le gardiennage est intéressant dans le cas où la ressource est faible car les brebis pourront parcourir les rangs afin d'aller à sa recherche. Le fait de rentrer dans le sens du rang permet de limiter les dégâts sur le palissage, l'irrigation et l'arrachage de pied. La plupart des éleveurs conseillent de faire pâturer dans les vignes en limitant l'intervention des chiens afin de ne pas brusquer les brebis, provoquer des mouvements de masse du troupeau qui peuvent faire beaucoup de dégâts. Les brebis lorsqu'elles ont faim vont être très énervées quand elles vont arriver sur une surface pâturable. Les faire consommer d'autres surfaces avant permet de les calmer et d'apporter un fourrage différent de celui présent dans les vignes. Ainsi on palliera le manque de « grossier » (éléments de végétation permettant aux animaux de réaliser de grosses bouchées fibreuses et ainsi de bien remplir leur rumen).

c) Faire pâturer les brebis après les vendanges :

Dans les régions où le stress hydrique est très présent il est conseillé de ne pas faire pâturer les brebis avant mi voir fin octobre, c'est-à-dire après la tombée des feuilles pour qu'elles ne soient pas consommées.

Ceci permet à la plante de bien faire ses réserves pour limiter l'impact des agressions biotiques et abiotiques. En empêchant la consommation des feuilles par les animaux, ceci permet à la plante de réaliser la photosynthèse et, le transfert des glucides et matières azotés dans le bois et les racines jusqu'à ce qu'elle rentre en repos végétatif. La plante sera plus forte pour résister aux risques lors de la prochaine période d'éveil (Demarle 2015).

d) Anticiper la sortie des vignes :

Les brebis sortent généralement des vignes au début de la montée des sèves. Il faut donc observer l'avancer du débourrement et échanger avec le viticulteur sur la sortie des brebis des parcelles.

Les éleveurs rencontrés expliquent que lors de la montée de la sève dans les plants, les brebis ont tendance à s'attaquer à l'écorce. L'écorçage est très présent même en milieux naturels. Il est constaté en période de montée de sève car lors de ce stade végétatif l'écorce est plus facilement détachable du pied des arbres et arbustes. (Saint-Andrieux et CNERA Cervidés-sanglier 1994). Lors de la pousse des feuilles il faut rapidement sortir les brebis afin d'éviter qu'elles ne mangent les jeunes pousses ou qu'elles fassent tomber les bourgeons en passant. Ceci serait néfaste pour la productivité de l'année et affaiblirait la plante.

e) Prévoir des zones de repli pour les animaux :

Le pâturage dans les vignes pendant et après les intempéries est à éviter.

En effet le sol sera moins portant, donc l'appétence et la production de la végétation seront inférieures. Les animaux piétinent la végétation et l'enterrent, ceci favorise le

développement d'espèces moins appétentes et moins productives. Enfin ça peut détruire la structure du sol et donc réduire sa perméabilité. D'autres structures végétales ont un sol plus portant et peuvent être pâturées après des intempéries telles que les zones de garrigue (P. Morlon, s. d.)

C'est pourquoi il est nécessaire de délimiter avec le viticulteur une zone où disposer un tunnel ou une zone à l'abri lors de ces intempéries.

f) Délimiter différents emplacements pour des parcs de nuit :

Il est important de limiter la présence prolongée de brebis dans des zones avec de fortes présences de déjections.

Les parasites gastro-intestinaux sont présents dans les déjections des animaux infectés. Ces parasites peuvent être ingérés sous forme de larves dans les zones de pâturages souillées. C'est pourquoi les zones de couchage sont souvent très peu pâturées. De plus, les parasites se trouvent au ras du sol, le surpâturage expose donc plus les brebis au risque de contamination.

g) Prévoir des surfaces pastorales complémentaires :

Il faut prévoir d'autres zones de pâturage avec de la végétation plus grossière dans le parcours afin d'éviter le phénomène d'écorçage.

Les animaux d'élevage écorcent les pieds de vignes pour compenser le manque de fibres, de grossiers dans leur alimentation (Balleux Pascal 2014). Ceci peut aussi être le cas lorsque les brebis sont dans un parc où la ressource vient à manquer.

b) Outils pour faciliter la mise en place d'un élevage pastoral sur ce territoire

Une brochure à diffuser pour les propriétaires terriens

Une brochure a été créée à la suite des entretiens, car les personnes rencontrées ont mis l'accent sur l'insécurité foncière à laquelle les éleveurs pastoraux font face sur le département. Celle-ci devait permettre de communiquer sur la situation foncière des éleveurs pastoraux et sur l'intérêt pour les propriétaires fonciers d'envisager un pâturage sur leurs terres. Par la suite, ce document a trouvé une utilité directe pour le projet sur le domaine Les Clos de Paulilles car nous nous sommes vite aperçus que le parcellaire tout confondu ne suffirait pas à accueillir le troupeau d'un éleveur, même pour une courte durée. Ainsi, pour que ce projet soit viable il fallait réussir à mobiliser d'autres parcelles à proximité du domaine.

Cette brochure présente en Annexe 3 s'articule autour de deux thèmes principaux : le pastoralisme et la contractualisation de la mise à disposition de terres au pâturage. Ces thèmes sont ensuite subdivisés. La première partie porte sur le pastoralisme, elle expose son contexte actuel, les principaux milieux mobilisables pour cette activité, les types de ressources qu'ils offrent, les saisons auxquelles celles-ci sont disponibles et enfin le bénéfice d'une activité pastorale sur ces milieux. Cela permet d'expliquer ce qu'est le pastoralisme, ses enjeux. La deuxième partie quant à elle informe des intérêts de la contractualisation lors d'une mise à disposition de terre au pâturage, à la fois pour l'éleveur et pour le viticulteur. Ensuite les différents accords existants pour ce type de pratique sont énumérés, les contrats mais aussi ceux qui n'en sont pas. Ce document a été relu et corrigé par Magali Jouven et Aurélie Mercier qui ont conseillé sur le contenu textuel et graphique.

Cette brochure apporte un éclairage sur les difficultés auxquelles est exposé l'élevage pastoral et présente l'intérêt réciproque que peut apporter cet échange de services, ainsi que

l'intérêt de la contractualisation. Elle a été diffusée pour sensibiliser et toucher un large public. Elle a pu être diffusée par les acteurs rencontrés, souhaitant l'obtenir une fois sa conception terminée. Elle a ainsi été communiquée par mail auprès d'organismes tel que Terre de Liens, l'association des Associations Foncière Pastorale, le GDA. Comme nous l'avons dit, la réalisation d'un pâturage ovin sur les parcelles du domaine Les Clos de Paulilles nécessitera la mobilisation de parcelles supplémentaires. La brochure sera donc un outil de communication dans le cadre du futur travail d'animation foncière qui sera effectué sur les parcelles à proximité de celles du domaine. Pour finir, ce document sera à disposition de la Chaire AgroSYS et de la société AdVINI. Il pourra donc être réutilisé dans le cadre d'autres projets de ce type.

Elaboration d'une liste de contact

A partir d'une première liste de contacts recensés au cours de ce stage, deux tableaux ont été créés. Imprimé à part pour son aspect confidentiel. Ils ont finalement permis d'établir une liste de contacts renseignant les acteurs importants sur ce territoire. Ils indiquent le nom de la personne, sa fonction, sa structure, ses coordonnées et l'intérêt du contact. Le premier renseigne les contacts à connaître pour développer une activité d'éleveur ovin sur le département, les organismes pouvant informer sur la mise à disposition des terres pour le pâturage ou pour accompagner la démarche et pour finir, il renseigne sur les contacts pratiquant le pâturage dans les vignes. Le deuxième renseigne sur les contacts pour un pâturage dans l'anse de Paulilles. En comparaison à la liste initiale certains contacts n'avaient pas lieu d'être cités.

Cette liste de contacts imprimée à part- confidentielle, a permis de recenser les acteurs impliqués sur les questions de pastoralisme sur le département des Pyrénées-Orientales et aussi sur l'anse de Paulilles. Ceci permet notamment à la maison Cazes d'avoir les contacts des personnes qui ont été sollicitées dans le cadre de ce projet et de savoir qui recontacter afin d'avoir des informations complémentaires.

c) Outils pour la mise en œuvre d'un pâturage ovin dans les vignes des Clos de Paulilles

Emergence d'un groupe de travail et analyse de la faisabilité d'un pâturage ovin dans les vignes du domaine Les Clos de Paulilles

Durant cette étude, des entretiens individuels ont été réalisés avec Raphaëlle Charmetant, Anne Rouquette et Lionel Courmont, qui se sont proposés de venir sur le vignoble, d'apporter leur expertise sur le projet. Raphaëlle Charmetant et Anne Rouquette, toutes deux techniciennes de la Chambre de l'Agriculture avaient été rencontrées afin d'obtenir des informations sur l'élevage et le pâturage ovin dans le département. Intéressées par le projet, elles ont participé à son déroulement. Lionel Courmont, chargé de mission faune au CEN L-R avait été rencontré pour avoir des informations sur la mise à disposition des terres au pâturage, mobilisé dans le cadre de mesures compensatoires. Il s'est avéré qu'ils venaient d'en mobiliser à proximité du vignoble et souhaitaient les entretenir par le pâturage. Par la suite nous avons organisé une journée sur le terrain afin d'identifier la ressource disponible au pâturage sur le domaine, les parcelles du CEN et les alentours, mais aussi nous informer des éléments importants à préciser sur une cartographie à fournir au futur éleveur. Dans ce

Secteurs	Production pâturable	Estimation journées de pâturages pour un troupeau de 200 ovins
Vignes semées : 20 hectares	1 800 kg MS/ha	3 mois si bonnes conditions
Vignes végétations spontanées : 20 hectares	200-400 kg MS/ha Détaille calcule : expérience à Rivesaltes : 70 brebis pendant 6semaines sur 6,5ha = $70 \times 2 \times 42j / 6,5 =$ 905kg MS/ha = 450j b/ha Paulilles 50% d’herbe en moins	10-20 jours
Garrigues du domaine : 20 ha	140-280 kg MS/ha	1-2 semaines
Garrigues du Cap Béar		1-1,5 mois
Garrigues en mesures compensatoires : 20 hectares	280-420 kg MS/ha	2-3 semaines après réouverture

Tableau 3 Saison de pâturage et itinéraire de culture des vianes mécanisables

Saison de p  turage et Itin  raire de culture des vignes m  canisables

cadre, Raphaëlle Charmetant nous a fourni un document d'analyse sur la faisabilité d'un pâturage sur le vignoble Les Clos de Paulilles. Ce document est imprimé à part-confidentiel. Ce qui ressort de cette analyse est qu'il y a trois principaux faciès pastoraux sur le site en incluant les parcelles du domaine, les parcelles de mesure compensatoire et les garrigues du Cap Béar.

- Les vignes avec semis hivernal céréales et légumineuses : c'est une ressource très riche, de qualité mais qu'il faut compléter par du pâturage grossier. Cependant, elle est très aléatoire car elle très dépendante du climat, ce qui rend l'organisation du pâturage difficile.
- Les vignes avec la flore spontanée : cette flore repousse après les vendanges et est d'une qualité très variable.
- Les garrigues à brachypode rameux : ces garrigues sont relativement fermées, les parcelles de mesures compensatoires ne sont pas utilisables en l'état, elles nécessitent un travail de réouverture. Les garrigues du Cap sont quant à elles utilisables telles quelles. Leur état est donc variable selon les zones mais, elles conservent du potentiel.

Cette analyse complétée des calculs que nous avons réalisés et synthétisés dans le Tableau 2 et d'en déduire les scénarios possibles. Sur le domaine, les parcelles de vignes semées (20 hectares) peuvent représenter, sur une bonne année trois mois de pâturage pour un troupeau de 200 bêtes, les garrigues quant à elles ne représentent que 1 à 2 semaines de pâturage toujours pour 200 moutons.

Puis, nous avons calculé que les vignes en végétation spontanée, hors vignes désherbées chimiquement, équivalant à 20 hectares supplémentaires représentent entre 10 et 20 jours de pâturage pour 200 bêtes. On peut donc en déduire que la ressource est très limitée et dépend de la pousse du semis. Ainsi, si l'on ajoute les parcelles de mesures compensatoires après réouverture, celles-ci représenteront deux à trois semaines de pâturage toujours pour un troupeau de 200 moutons. L'ensemble permettrait alors d'accueillir une transhumance hivernale sur 1 à 2 mois. Pour finir, si on mobilisait les parcelles du Cap Béar, elles représenteraient entre un mois et un mois et demi de pâturage. Le cumul de ces différentes zones de garrigues représenterait entre deux et trois mois de pâturage pour 200 bêtes, ce qui permettrait l'accueil de plusieurs petits troupeaux en groupement pastoral hivernal.

Nous avons abordé dans la partie A) la saisonnalité du pâturage dans les vignes liées aux travaux réalisés sur l'enherbement qui dépendent eux-mêmes du cycle de la vigne. Ceci est illustré sur le Tableau 3. La présence d'un troupeau ovin sera donc saisonnée de novembre à début mars. Cette pratique aura lieu uniquement sur les parcelles de vignes mécanisables dont l'itinéraire cultural est précisé ci-contre. Cependant, pour éviter un manque de ressources sur les parcelles mécanisables, il faudra éliminer le dernier passage de griffes et interceps qui est habituellement réalisé après les vendanges. En conclusion, les différents scénarios proposés n'incluent que la période hivernale.

[Une cartographie pour visualiser la disponibilité sur les Clos de Paulilles](#)

Ce travail cartographique a permis la création de quatre cartes :

Le première cartographie, Figure 7 imprimée à part-confidentielle, permet d'identifier les parcelles qui sont ou peuvent être rattachées au projet. Tout d'abord on peut y voir les parcelles de mesures compensatoires gérées par le CEN qui pourraient être mobilisables. Les parcelles de vignes voisines sont recensées car elles pourraient aussi être mobilisées. Les

différents cours d'eau temporaires et permanents sont visibles. Ensuite, le secteur est entièrement en site classé, zone ICHN et en partie en zone Natura 2000, délimité par des pointillés jaunes. Ces différentes caractéristiques peuvent être des facteurs limitants ou déterminants pour la réalisation de ce projet. Le classement du site interdit toute nouvelle construction, le classement zone ICHN signifie un relief difficile, cependant ceci peut permettre de déclencher des aides PAC et notamment MAE en zone Natura 2000. On observe toutes les parcelles appartenant au domaine, ainsi que leur nature. Les parcelles en culture de vignes sont sous deux codes couleurs différents : les parcelles mécanisables sont en orange et celles qui ne le sont pas sont en rouge.

La deuxième cartographie, Figure 8 imprimée à part-confidentielle, permet de préciser les différentes pratiques culturales et les différents types de plantation sur le domaine. Tout d'abord, il était important de repréciser les parcelles mécanisables et celles qui ne le sont pas. Il est envisageable que les parcelles mécanisables soient semées pour proposer plus de ressource car la maîtrise de l'enherbement est plus facilement réalisable. On peut observer sur la carte que certaines ont été semées en hiver 2017. En complément de cela nous pouvons voir que certaines surfaces ont un contour rose, ce sont des vignes qui pourraient être mécanisables si le domaine acquiert un chenillard. Ce seront donc des parcelles intégrables au parcours du berger, qui pourront éventuellement être semées. Certaines des parcelles de vignes sont palissées, cela nécessite d'être attentif lors du pâturage car il peut provoquer quelques dégâts. Enfin, les vignes en terrasses sont signalées, on les différencie : celles hachurées en oranges sont fragiles et celles qui ne le sont pas sont hachurées en vert. En effet, la présence d'un pâturage ovin peut les détruire. Ainsi soit l'éleveur et le viticulteur feront le choix de les retirer du parcours ou bien d'y pâturer en étant très précautionneux. En recroisant les informations on constate que les parcelles ayant des terrasses fragiles ne sont pas mécanisables, elles proposent donc très peu de ressource au pâturage, et par conséquent peu d'intérêt de les maintenir dans le parcours.

La Figure 9 imprimée à part-confidentielle est la troisième cartographie. Celle-ci permet de mettre en évidence les facteurs limitants de ce projet. Les vignes voisines font partie des menaces car certains viticulteurs possèdent des parcelles limitrophes de celles du domaine et pourraient refuser la présence des moutons sur leurs terres rendant la garde du troupeau difficile sans clôture. Le palissage peut être limitant par sa hauteur et sa longueur. Sur le domaine, les palissages sont à une hauteur moyenne comprise entre 45 et 50 cm, du fait de la réglementation de l'AOP Collioure qui impose de ne pas dépasser les 60cm. Or, nous avons vu avec Raphaëlle Charmetant qu'il est préférable pour une activité pastorale sur vignoble qu'il soit à 60 cm de hauteur afin que les brebis puissent passer en dessous. Les palissages du domaine sont d'un seul tenant sans séparation, la longueur peut être un handicap pour la conduite du pâturage. Par ailleurs, les routes sont indiquées, la départementale est dangereuse du fait de sa forte fréquentation. Certaines parcelles sont en bord de route. Les cours d'eau sont également signalés. En effet, la réglementation sur l'eau impose une distance minimum des zones de couchages à proximité des cours d'eau afin qu'ils ne soient pas pollués par les déjections. Au sein du domaine, on peut observer la présence de ravins, ils sont très profonds et ne peuvent être franchis par un troupeau, ceci est à prendre en considération dans le parcours journalier, car ils devront être contournés. Ensuite, on peut constater la présence de barrières naturelles, elles sont des obstacles pour le franchissement du troupeau, ce sont principalement des zones de végétation denses ou un relief handicapant. Nous pouvons apercevoir la présence d'agouilles qui sont des petits fossés créés avec les pierres de schistes pour permettre un bon écoulement des eaux sur les parcelles. Ils sont

problématiques car d'une part le passage du troupeau peut les endommager et d'autre part certains sont profonds et donc infranchissables. Ensuite, certains murets sont présents en bordure de parcelles, leur hauteur les rend inaccessibles et empêche la jonction entre différentes parcelles. Pour finir, les principales terrasses ont été représentées à la demande d'Aurélie Mercier, afin de visualiser leur densité, car celles entourant le siège de l'exploitation sont les plus handicapantes.

Pour finir, la quatrième cartographie, Figure 10 imprimée à part-confidentielle, présente les infrastructures exploitables et nécessaires pour faire face aux facteurs limitants exposés précédemment. Nous pouvons observer la présence de clôtures, en bleu ce sont celles existantes, en vert celles nécessaires comme appui au gardiennage pour protéger des routes. Il faudrait donc environ 600 mètres de clôture supplémentaire pour prévenir des risques liés aux axes routiers. Ensuite, nous pouvons observer la présence des principaux axes. On peut voir qu'il y a de nombreux sentiers facilitant l'accès aux différentes parcelles, mais aussi de nombreuses routes importantes pour le déplacement du troupeau en véhicule ou pour l'apport d'eau. Il existe deux points d'eau sur l'exploitation représentés par des ronds bleus. Ceci sera déterminant quant au choix des parcs de nuit, nous avons proposé différents endroits où ils pourraient être positionnés. Il y a donc onze possibilités présentes sur différentes zones ce qui peut être intéressant pour varier les parcours journaliers. Nous pouvons constater la présence de nombreux hexagones blancs sur la carte, ce sont les casots appartenant au domaine. Ils sont de petits abris anciennement utilisés pour ranger le matériel pour l'entretien de la vigne. Tous possèdent un puits, ce remplissant avec les eaux de ruissellement, ceci pourra être très intéressant s'il y a de l'eau pour la création de parcs de nuit. Cependant, beaucoup sont habités illégalement, l'accès peut y être problématique.

Enfin, différents passages d'obstacles ont été schématisés par de grosses flèches orange. Deux sont très déterminants pour ce projet car ils permettent de traverser en dessous de la route départementale mais, ils nécessitent un débroussaillage. Pour finir, nous pouvons voir que certains rangs de palissage sont déjà recoupés, ceci est représenté par un trait jaune. Pour faciliter le gardiennage il faudra surement envisager d'en recouper d'autres.

Pour conclure, ce projet a un fort potentiel, cependant certains aménagements seront nécessaires pour qu'il puisse aboutir. Des travaux de réouverture en layon sur les zones de garrigues trop denses, l'installation de clôtures fixes pour sécuriser les abords de routes, la mise à disposition de parcs de nuit avec un accès à l'eau et la recoupe de certains rangs palissés devront être réalisés.

Un modèle de Convention de Pâturage

Nous avons évoqué en partie 2 c), l'instabilité de l'assise foncière des éleveurs du département. Il paraissait donc nécessaire de créer une convention de pâturage pour sécuriser ce futur échange de services au sein du domaine Les Clos de Paulilles. Celle-ci a été créée grâce aux documents et informations fournis par les différentes personnes rencontrées mais aussi en échangeant avec Aurélie Mercier sur ses attentes. Cette convention est composée de huit articles. En premier lieu, la convention précise les coordonnées du propriétaire et du preneur, puis se succèdent les huit articles :

L'article 1, décrit l'objet de ce contrat, c'est-à-dire ce qui est mis à disposition, ici ce sont les parcelles du domaine Les Clos de Paulilles, uniquement pour un usage pastoral. Il est précisé que c'est un échange de services, il est donc à titre gratuit et exclut l'accès à quelconque statut sur ces terres. Il permet aussi de mettre en évidence les enjeux par chacune des deux parties dans cette relation.

L'article 2, est constitué d'un tableau qui identifiera les parcelles mises à disposition pendant la durée de ce contrat. Pour chaque parcelle, il sera indiqué sa commune, son numéro cadastral, le nom qui lui est donné par le viticulteur, sa surface et sa nature à la date de la signature du contrat. En dessous de ce tableau est spécifié que ces parcelles peuvent subir des évolutions culturales durant ce contrat. Pour que l'éleveur puisse les anticiper, le viticulteur devra fournir tous les ans un document indiquant les parcelles pâturables, les périodes auxquelles elles pourront l'être et leurs itinéraires culturaux.

L'article 3, signale les cadres de ce prêt selon les différents milieux auxquels s'expose ce contrat. Ainsi, il est redivisé en quatre parties.

La première partie concerne les engagements réciproques sur les parcelles de vignes. Il est d'abord précisé les attentes concernant l'état dans lequel devront être ces parcelles lors de la sortie du troupeau. Ensuite, l'article renseigne sur la saison de pâturage.

La deuxième partie informe sur les bonnes pratiques à respecter pour le pâturage dans les vignes.

La troisième partie précise le cadre de la convention concernant les parcelles de friches et garrigues.

L'intégralité de cet article est présente en Annexe 4.

L'article 4, concerne la création, les entretiens et la réparation, ainsi que les projets à venir pour les aménagements. Tout d'abord, il est explicité que si l'éleveur souhaite réaliser un aménagement, il devra adresser une demande auprès du viticulteur. Ensuite, il est stipulé que toute dégradation engendrée par l'activité pastorale devra être signalée au viticulteur. Par la suite, un constat sera réalisé avec ou sans intervention des experts des compagnies d'assurances. L'éleveur devra procéder aux réparations ou en supporter les frais. Enfin, il est précisé que le viticulteur accepte de réaliser des aménagements telle que la pose de clôture fixe pour prévenir du danger lié à la proximité des routes.

L'article 5, quant à lui, informe que l'éleveur devra avoir souscrit à une responsabilité civile avant de venir pâturer sur le domaine.

L'article 6, il est question de cessation, transmission du contrat ou sous location des terres. Cet article stipule que ce contrat ne permet aucune sous-location et qu'en cas de cessation d'activité l'éleveur ne pourra pas transmettre cette convention mais éventuellement proposer un candidat. Dans tous les cas, cela sera encadré par la rédaction d'une nouvelle convention.

L'article 7, indique la durée du contrat et sa reconduction. Cet engagement aura une durée de 5 ans et si aucune des deux parties ne donne congé par écrit pour ce partenariat, alors il sera tacitement reconduit pour une durée de 5 ans.

L'article 8, explique les démarches à suivre pour la résiliation de ce contrat. En cas d'arrivée à termes de l'engagement, si l'une des deux parties ne veut pas reconduire ce contrat, elle devra adresser à l'autre un courrier en lettre recommandée entre le mois de mars et les vendanges de l'année civile en cours. Si l'une des deux parties veut résilier le contrat en cours d'engagement pour non-respect des termes du contrat, elle devra suivre les mêmes consignes qu'énoncées juste avant. Enfin, s'il y a un changement de propriétaire ou de fermier sur les parcelles engagées alors, ils devront en informer l'éleveur dans les meilleurs délais. Ceci mettra fin à la convention à moins qu'une nouvelle soit signée avec le propriétaire ou fermier voulant poursuivre cet échange de services.

Ce contrat, présent en Annexe 7, n'est pas arrêté, il a été fourni à la maison Cazes en format modifiable. Il devra être relu et ajusté selon les exigences des deux parties et réajusté en fonction de la faisabilité des différents points. Il permet d'aborder différents points

importants et prémunir des différents risques auxquels cela peut exposer afin que cet échange de services soit inscrit dans le temps

Discussion et perspectives

a) Analyse de la méthode

Tout d'abord, la recherche bibliographique s'est déroulée convenablement notamment grâce à une bonne mobilisation des personnes-ressources pouvant me fournir des documents sur le territoire, ou le sujet. Mes maîtres de stage avaient déjà réuni un certain nombre de documents, facilitant le début de cette recherche. Ensuite, l'utilisation des références bibliographies de ces documents a permis de trouver des informations. Le seul problème fut le manque de références spécifiques au territoire.

Concernant les entretiens, aucun d'eux n'a été enregistré par manque de matériel, le risque fut l'oubli d'information ou une mauvaise interprétation dans les prises de notes, dans un autre sens, parallèlement, l'enregistrement des entretiens peut déstabiliser, mettre mal à l'aise les personnes interviewées. Pour mener les entretiens, les guides sont un bon support facilitant l'échange. Les questions semi-ouvertes furent adaptables selon les interlocuteurs. La confrontation des résultats du guide d'entretien peut être remise en question du fait de son évolution. Le pourcentage de réponse des personnes contactées pour la réalisation des entretiens fut de 100%. Cependant, pour compléter les résultats, il aurait fallu rencontrer des viticulteurs et des arboriculteurs accueillant les troupeaux des bergers sur leurs parcelles afin d'obtenir différents points de vue.

Pour la réalisation de la brochure, il aurait été intéressant de programmer une rencontre en amont avec les acteurs du territoire afin qu'ils donnent leur avis sur la pertinence de ce support, les informations à renseigner et leur exactitude.

La réalisation de la cartographie a été accompagnée par différents acteurs du territoire, notamment la conseillère en pastoralisme des Pyrénées-Orientales. Ils avaient déjà fait des travaux similaires, ils furent donc de très bon conseil concernant les points importants à indiquer sur celle-ci. Cependant, cette personne m'a informée de l'existence d'une application nommée QField pouvant m'aider pour réaliser la cartographie sur le terrain et la transférer ensuite sur mon projet, sur l'ordinateur. N'ayant jamais utilisé cette application, elle a généré une perte de temps importante, car, il a fallu essayer de la mettre en œuvre et comprendre son utilisation. Finalement, le manque de connaissances concernant les outils de saisie a empêché une bonne manipulation de cette application, ce travail a donc été réorienté vers des méthodes impliquant l'utilisation de supports papiers. L'utilisation du logiciel QGIS paraissait être la meilleure méthode, car c'est outil que nous avons étudié. Il permet de stocker beaucoup d'informations tout en réalisant des cartographies visuelles et de bonne qualité. Ceci est intéressant pour la continuité de ce projet car de plus en plus de structures telle que la Chambre d'Agriculture utilise ce logiciel de cartographie. Cependant, aucune des personnes au sein du domaine Cazes ne sait manipuler cet outil, ils pourront donc s'appuyer uniquement sur les compositeurs d'impressions déjà réalisés.

En ce qui concerne les méthodes utilisées pour le diagnostic de la ressource, nous pouvons remettre en question celle mise en œuvre pour le diagnostic de la ressource dans les parcelles de vignes.

Tout d'abord, ces données sont très peu précises, mais cela s'explique par l'influence de plusieurs facteurs sur la pousse de la végétation. Les variables troupeaux, bergers et

Tableau 4 AFOM du projet d'accueil d'un troupeau d'ovin sur le domaine Les Clos de Paulilles

Internes	
Atouts	Faiblesses
- Parcelles regroupées - 20 hectares de vignes semées proposant un fourrage riche - Possibilité de mécaniser davantage de parcelles avec l'acquisition d'un chenillard - Accès à des parcelles de garrigues - Bénéfices réciproques et gratuits : maîtrise de l'enherbement, accès à de la ressource - Accès à des parcelles inscrites en zone de handicap naturel - Volonté de convertir le vignoble en agriculture biologique sur le long terme - Assise foncière	- Présence d'axes routiers en bord de parcelles non clôturées - Risque de dégradation des terrasses du domaine - Manque de point d'eau - Parcelles en zone de handicap naturel - Traitement chimique de certaines parcelles, avec une inversion de la flore - Palissage très bas avec de longs rangs - Ressource dans les parcelles de vignes très aléatoire - Végétation des garrigues très dense
Externes	
Opportunités	Menaces
- Possibilité de mobiliser les parcelles du CEN - Seulement cinq propriétaires détiennent 35 hectares du Cap Béar - Il y a une forte demande en viande ovine sur le département - Bonne valorisation de la viande en vente directe sur le département	- Parcelles du CEN non pâturables en l'état - Incompatibilité entre chiens de troupeaux, tourisme - Incompatibilité entre chiens de tourisme et troupeau - La loi littorale empêche toute construction - La difficulté d'accès au foncier - Un refus quant à la présence d'un troupeau venant des viticulteurs voisins

parcelles rendent difficile la généralisation de ce calcul. En plus de cela, nous avons appliqué un ratio à la ressource présente entre deux domaines pour informer de la ressource potentielle proposée par les parcelles de vignes du domaine. On peut donc affirmer ici que ces données sont très peu précises car, dépendantes de plusieurs facteurs (l'eau, le type de végétation, la conduite de pâturage), cependant ceci permet d'obtenir de premières références.

Pour finir, la convention de pâturage est un modèle réalisé pour le domaine Cazes, celle-ci n'a pour l'instant pas été validée par Aurélie Mercier. Ainsi, on peut affirmer qu'elle est vouée à évoluer d'une part lorsqu'elle la corrigera, d'autre part lors d'une éventuelle signature avec un éleveur qui lui signalera la difficulté de répondre à certaines obligations. La réalisation de celle-ci s'est faite en compilant différentes conventions, provenant de différents organismes ou acteurs ayant travaillé sur de tels d'échange de services. Cette méthode a permis de prendre en considération une multitude de facteurs économiques, agricoles, environnementaux.

b) Analyse du projet d'accueil d'un troupeau d'ovin allaitant pour maîtriser l'enherbement du domaine Les Clos de Paulilles

Le projet d'accueil d'un pâturage ovin sur le domaine Les Clos de Paulilles est conditionné par de nombreux facteurs, on peut le voir en Tableau 4. On peut affirmer que c'est un grand domaine sur le Cru Banyuls, les parcelles sont relativement regroupées, et faciliteront le déplacement du troupeau. Ce domaine fait des essais de semis pour pallier les problèmes d'érosion et de rétention d'eau, ceux-ci ont montré leur intérêt sur différentes parcelles, ils seront donc poursuivis. Cette pratique est très intéressante car les parcelles semées proposent un fourrage riche pour le pâturage qui viendra en complément des autres surfaces proposant une ressource plus grossière. Les parcelles de garrigues ne sont pas inscrites à la PAC car, les viticulteurs ne peuvent obtenir d'aide sur les parcelles non cultivables. Elles pourront donc être déclarées par un éleveur, ces parcelles sont par ailleurs inscrites en zones de handicap naturel. A l'avenir, ce vignoble va acquérir un chenillard pour mécaniser des parcelles au relief difficile, sans désherbage chimique. Ceci rendra ces parcelles accessibles au pâturage. La responsable technique de ce domaine souhaite que cet échange de services entre éleveur et viticulteur soit entièrement gratuit. Pour que celui-ci soit inscrit dans le temps et écarté de tout risque, il sera encadré par la signature d'une convention de pâturage.

Cependant, pour faire aboutir ce projet, il y a des faiblesses propres à ce domaine pour lesquelles il faudra envisager des solutions. Il y a de nombreux axes routiers en bordure des parcelles, celle-ci ne sont pas clôturées et donne un accès direct sur la route. Du fait de la fragilité de certaines terrasses, il est préférable de les retirer de parcours de pâturage, mais ceci réduirait encore l'espace disponible. Nous avons parlé précédemment de l'avantage pour un éleveur d'être en zone de handicap naturel, mais l'inconvénient est la pente de certaines zones rendant le déplacement et occasionnant la fatigue du troupeau, vis-à-vis de la ressource disponible. Ce relief présente aussi ses limites car il génère un traitement chimique de certaines parcelles, ceci est un risque pour le bétail et provoque une inversion de la flore qui la rend moins appétente. Ensuite, les vignes sont palissées toutes à une hauteur de 45 à 50cm, ceci est problématique pour le gardiennage car les brebis aiment se voir et être ensemble, elles passent donc souvent en dessous des palissages pour se retrouver. De plus, les rangs sont longs elles doivent donc parcourir beaucoup de distance pour se retrouver, le berger devra

redoubler d'efforts pour leur faire garder leur calme. Il faut aussi envisager la variabilité de la ressource présente dans les parcelles de vignes car elles sont sous l'influence de multiples facteurs. C'est pourquoi, les parcelles de garrigues en nombres suffisant pallieront les variations de la ressource du fait de la constance de sa végétation. Cependant, elles ne sont pas toutes pâturables en l'état, la végétation y est parfois dense et rend l'accès des petits ruminants difficile.

Ensuite, il y a des facteurs externes favorables à la réalisation de ce projet. Nous avons énoncé plus haut la volonté du CEN de gérer leurs parcelles en mesure compensatoire par un pâturage ovin. L'objectif serait de combiner ce projet et celui du vignoble en un seul, afin de pouvoir faire venir un unique berger. Nous savons donc que sur le Cap Béar, limitrophe des parcelles du domaine, 35 hectares sont détenus par seulement cinq propriétaires ce qui simplifie l'animation foncière afin de mobiliser plus de terres. Les débouchés sur le département sont intéressants car il y a une forte demande à laquelle les éleveurs n'arrivent pas à répondre. Par ailleurs, leurs produits sont bien valorisés par la demande en filière courte.

Bien qu'il y en ait peu, certains facteurs extérieurs peuvent être des menaces pour l'aboutissement de ce projet. La mobilisation des parcelles du CEN est une opportunité au projet, cependant elles ne sont pas pâturables en l'état. Il faudra donc attendre que des travaux de réouverture soient réalisés. Ensuite, sur les cartographies présentées en partie 3 on peut observer qu'il y a beaucoup de parcelles de vignes limitrophes de celles du domaine. Cela peut être problématique si certains viticulteurs s'opposent à la présence de brebis sur leurs parcelles, non protégées par des clôtures. Ceci peut engendrer des problèmes relationnels et techniques. Ensuite, nous avons énoncé précédemment la forte fréquentation touristique sur l'anse de Paulilles, ceci a déjà posé problème notamment pour les éleveurs du Groupement Pastoral. Ils ont eu des attaques de chiens de touriste sur des brebis. Sans oublier qu'un troupeau gardé par un chien, mal signalé, peut engendrer des attaques sur humains non vigilants. Enfin, si un éleveur désire s'installer, tout le domaine est sujet à la loi littorale et interdit toute nouvelle construction, notamment la création d'une bergerie en dur. Se rajoute la difficulté d'accéder au foncier, d'autant plus en zone très touristique et viticole.

c) Réponse aux objectifs

Tout d'abord, rappelons les trois objectifs de ce stage, le premier était d'identifier les conditions de faisabilité d'un élevage pastoral associé aux vignes, le second était d'apporter des outils pour faciliter la mise en place d'un élevage pastoral sur ce territoire et le dernier était de créer des outils pour la mise en œuvre d'un pâturage ovin dans les vignes des Clos de Paulilles.

Pour répondre au premier objectif les points de vigilance concernant le pâturage dans les vignes ont été identifiés et argumentés. Ceci devait permettre de préparer ce projet et d'exposer à la responsable technique du domaine les points importants concernant le pâturage dans les vignes car en tant que viticultrice il lui manquait le point de vue des éleveurs. Ces points sont détaillés dans la Partie 3 a), ils auraient pu être plus argumentés pour apporter davantage d'éléments par rapport aux précédents travaux proposés sur le domaine ou sur le pâturage dans les vignes. Cependant, cela apporte des informations concises sur certains points très généraux mais, aussi sur d'autres points propres au domaine ou au contexte local.

En réponse au deuxième objectif une brochure a été créée. Cependant, il s'est avéré au cours du stage qu'elle n'était pas des plus pertinentes pour faciliter la mise en place d'un élevage pastoral sur ce territoire car des documents similaires existaient déjà. De plus, pour

réaliser de l'animation foncière au domaine Les Clos de Paulilles, elle était incomplète. Sur la fin de cette période de stage, nous avons appris l'obtention d'un financement permettant l'embauche d'un animateur au sein d'un GIEE du Cru Banyuls, cette personne réalisera de l'animation foncière. Il aurait fallu en amont échanger sur cette brochure avec des acteurs du département pour l'adapter de plus près au projet. Cependant la Chaire AgroSys conserve cette brochure et l'aura à disposition pour d'autre projet. Il en est de même pour la société AdVini qui détiendra cet outil de communication si elle souhaite réaliser un pâturage ovin sur d'autres domaines. Ensuite, le deuxième outil à disposition de la maison Cazes est une liste de contacts, celle-ci est très pertinente pour la pérennité du projet. Il aurait été intéressant de la diffuser plus largement car seul Cazes la détient alors qu'elle fut aussi créée pour être mise à disposition des éleveurs. Cette liste est nécessaire au domaine s'ils ont des questions supplémentaires ou des points à éclaircir.

Pour répondre au troisième et dernier objectif les résultats se décomposent en trois points. Le premier résultat fut la création d'un groupe de travail pour la réalisation d'un pâturage ovin sur le domaine Les Clos de Paulilles. Ce résultat met en évidence l'actualité autour de ces questionnements et le travail de mise en relation des acteurs locaux pour enclencher ce projet. Ceci a permis d'obtenir un diagnostic pastoral réalisé par une spécialiste en pastoralisme sur le département et d'identifier les manquements au projet afin qu'il soit réalisable et viable. Enfin, nous avons créé un support cartographique, c'est un outil très pertinent car il est visuel. Ces cartes seront mises à disposition du futur éleveur ou berger afin qu'il identifie les points importants de ce projet. Elles nécessitent d'être décrites, c'est pourquoi des textes explicatifs les accompagnent en partie 3. Elles sont très complètes et sont un résultat très important de ce stage. Enfin, nous avons réalisé une Convention de Pâturage, ce résultat est pertinent car il découle directement d'une demande de la responsable technique du domaine, cependant elle ne l'a actuellement pas validé.

Les résultats sont globalement cohérents, certains de ces travaux auraient pu être plus élaborés, cependant il y avait un réel manque de références pour cela. Ce qui est très encourageant c'est que ce projet sera pérennisé grâce aux acteurs impliqués et différents outils faciliteront la mise en place d'un pâturage ovin sur le domaine Les Clos de Paulilles. Nous avons donc réussi à proposer des outils afin de rendre ce projet durable en apportant le point de vue de l'élevage dans une société purement viticole. Ceci permettra de mieux appréhender la réalisation de ce partenariat mais aussi d'en prévenir les risques afin qu'il soit viable et durable. Ce projet a été mis en perspective en gardant à l'esprit l'importance de maîtriser l'enherbement du vignoble tout en proposant de la ressource pastorale à un ou plusieurs éleveurs dans un contexte où l'accès au foncier difficile.

d) Perspectives

Nous avons identifié deux options de systèmes pour un pâturage ovin sur le domaine Les Clos de Paulilles. Ce projet peut être intéressant pour un éleveur désirant s'installer à proximité du domaine car il y en a peu en ovin allaitant. Il leur est difficile de répondre à la demande du département et ceux installés sont tous trop loin pour venir pâturer sur le domaine. Cette option nécessiterait de trouver d'autres surfaces à pâturer pour les périodes d'éveil de la vigne. L'autre option serait de proposer une transhumance hivernale à un éleveur. Ceci solutionnerait le problème de recherche de terre entre la période de débourrement de la vigne et la montée en estive.

Notons que, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales a lancé un projet sur le pâturage dans les vignes. Les objectifs de celui-ci sont de recenser ce qui se fait en méditerranée afin de créer des références, de recueillir les besoins en viticulture, arboriculture et élevage, puis retenir des porteurs de projet afin de les accompagner et créer des références. Dans le cadre de ce projet, ils ont recueilli les différents entretiens qui ont été réalisés durant ce stage au sein de la maison Cazes. Ils vont être complétés par des entretiens avec des arboriculteurs. Une des perspectives de ce projet est de réussir à valoriser cet échange de services par la création d'une MAE inscrite dans le programme de la PAC 2021-2027 comme alternative au désherbage chimique.

En ce qui concerne le projet dans les vignes au domaine Les Clos de Paulilles, la Chambre d'Agriculture propose de cibler le domaine comme porteur de projet, alors ils réaliseront un tonnage de matière sèche sur les parcelles de vignes afin de proposer des références sur ce territoire. Par la suite, ils lanceront un appel à projet pour trouver un éleveur voulant s'engager dans ce projet. Ceci sera fait lorsqu'il y aura assez de terres mobilisées. Pour la recherche de terres, le GIEE Cru Banyuls, accompagné par le GDA (annexe de la Chambre) est en train de recruter un animateur, une des missions de ce poste, sera de faire de l'animation foncière pour le projet du domaine Les Clos de Paulilles. Ce GIEE porte sur la recherche d'alternatives au désherbage chimique, tous les viticulteurs du Cru en font partie ainsi, un travail de recensement sera réalisé pour identifier les viticulteurs prêts à accueillir un troupeau d'ovin sur leurs terres.

Un partenariat sera signé entre le CEN et Cazes afin de gérer leurs parcelles par l'intervention d'un même troupeau.

Il serait intéressant par la suite, de réaliser de nouveaux inventaires floristiques afin de constater l'évolution de la flore. Ceci permettrait d'envisager la durabilité d'un tel projet sur des parcelles de vignes en climat méditerranéen, mais aussi l'impact sur des parcelles anciennement désherbées chimiquement où l'inversion floristique est très présente.

Notons la nécessité de faire de l'animation foncière autour du domaine. Nous remarquons aussi l'absence d'un éleveur ovin associé à ce projet. Cette filière est peu présente sur ce département, voire absente sur le Cru Banyuls du fait de la difficulté d'accès au foncier. Pour autant, cette filière est porteuse, car les éleveurs du département n'arrivent pas à répondre à la demande des consommateurs, la production est bien valorisée grâce à une filière courte très présente.

Il manque à ce projet la création d'aménagement pour un accueil de troupeau. Mobiliser quelques terres supplémentaires et réaliser un appel à projet permettrait de trouver un candidat pour venir pâturer sur ce domaine. Il sera intéressant de réaliser un réel tonnage de matière sèche afin d'obtenir une référence exacte sur ce territoire.

e) Bilan personnel

Une des difficultés du début de ce projet, fut de rencontrer les personnes référentes de ce territoire car il a commencé lors de la période de clôtures des demandes PAC, les rendant tous indisponibles. Ceci fut donc problématique pour l'obtention des contacts des éleveurs pratiquant le pâturage dans les vignes sur le département. Cela s'est donc fait au fur et à mesure des différentes rencontres avec des éleveurs ou autres acteurs. Il fut aussi difficile de répondre précisément au premier objectif lié à un manque de références sur ce sujet. Il a donc fallu s'appuyer sur des témoignages tout en les recroisant avec la bibliographie disponible.

Tous les acteurs contactés ont participé soit en acceptant d'être rencontré pour échanger sur les pratiques, en répondant par mail, ou par téléphone, et nous ont fourni les documents qu'ils détenaient. Ce fût d'une grande aide. Enfin, l'implication de certains acteurs garantit l'aboutissement de ce projet.

La rencontre des acteurs de ce territoire a été une grande richesse. J'ai appris à identifier leur fonction et rôle, et quelle aide ils pouvaient m'apporter sur ce projet. Il fut très intéressant de réaliser que nos références peuvent aussi être des témoignages. Ce stage fut très enrichissant car je n'avais pas de connaissances sur le domaine viticole et j'ai pu assister à de nombreux stades physiologiques de la vigne, suivre les travaux réalisés. Pour effectuer ce travail j'ai pu mettre à profit mes compétences concernant la manipulation du logiciel de cartographie : QGIS afin de produire un résultat clair et complet. La réalisation d'un projet dans le cadre de ma licence m'a permis d'apprendre les méthodes d'enquête et de valorisation des résultats mis à profit durant ce stage. J'ai pu exploiter mes apprentissages provenant de l'UE sur les outils de communication et la manipulation de l'outil Canva lors de la réalisation de la brochure.

La maison Cazes m'a permis de découvrir l'immersion dans une entreprise de cette taille. Ce stage m'a demandé beaucoup d'autonomie et d'effort de rédaction. Ceci m'a aussi fait prendre conscience de l'importance d'être sur le terrain, que ce soit dans la rencontre d'acteurs, la recherche d'informations mais aussi la représentation cartographique. Je mettrai cela à profit pour le choix de mes futures expériences professionnelles.

Conclusion

Cette étude bibliographique et de terrain appuyée sur les enquêtes, la cartographie, le diagnostic de ressources a permis d'identifier les éléments importants pour la réalisation d'un pâturage ovin sur le domaine Les Clos de Paulilles. En effet, le domaine a un fort potentiel pour l'accueil d'un troupeau ovin par la mise à disposition de 90 hectares de vignes, mais aussi de friches et de garrigues formant un ilot bien regroupé. Ceci reste réalisable à condition de mobiliser davantage de terres et de réaliser quelques aménagements. Ce projet nécessitera bien entendu la signature d'une convention de pâturage afin de limiter les risques potentiels de cet échange de services. Les acteurs du département, mais, aussi régionaux sont très demandeurs d'informations sur le sujet du pâturage dans les vignes. C'est pourquoi la Chambre d'Agriculture travaille d'ores et déjà sur ce sujet ayant comme futur porteur de projet le domaine Les Clos de Paulilles. Ils souhaitent réaliser une base de références sur le département et accompagner la réalisation de projets de pâturage ovin dans les vignes et vergers.

La première étape sera de mobiliser suffisamment de terre pour lancer un appel à projet et accueillir un éleveur, dans un premier temps et, peut-être plusieurs si assez de terres sont exploitables. Cette expérience permettra d'obtenir des références sur le pâturage dans les vignes, manquantes sur ce territoire.

Tout au long de l'étude il a été question de réaliser un projet viable et durable. Il est compliqué à l'heure actuelle d'envisager la pérennité de ce projet car nous n'avons pas d'informations quant à l'évolution de la végétation du Cru Banyuls sous l'influence d'un pâturage ovin. Il serait donc nécessaire de réaliser ultérieurement un relevé floristique afin de le comparer à celui produit par une précédente stagiaire. Nous préconisons également de stopper la dernière fauche de l'herbe après vendange mais nous ne savons pas quel impacte cela pourrait avoir sur la mise en réserve de la vigne, très importante dans ce climat méditerranéen.

Bibliographie

- AdVini. 2018. « LIVRET-DACCUEIL-JANV2018.pdf ».
- Agence du Développement Touristique des Pyrénées-Orientales. 2016. « Les chiffres clés du Tourisme ».
- Agreste. 2018. « memento2018_Agrete Région Occitanie ». 2018. http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/memento2018_cle49b589.pdf.
- Balleux Pascal. 2014. « Protection.pdf ». Centre de Développement AgroForestier de Chimay. <http://transgal.projet-agroforesterie.net/pdf/Protection.pdf>.
- « Chaire partenariale AgroSYS – Ingénierie pour des agrosystèmes durables ». s. d. Consulté le 11 juillet 2018. <http://agrosys.fr/>.
- Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales. 2018. « Elevage ». Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales. 4 juin 2018. <https://po.chambre-agriculture.fr/productions-techniques/elevage/>.
- Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales. 2018. « L'agriculture départementale des Pyrénées-Orientales - Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales ». 2018. <http://www.ledepartement66.fr/116-l-agriculture-departementale.htm>.
- Demarle, Olivier. 2015. « Comment améliorer la mise en réserve de la vigne? » mon-ViTi. 7 mai 2015. <https://www.mon-viti.com/experts/viticulture/comment-am%C3%A9liorer-la-mise-en-r%C3%A9serve-de-la-vigne>.
- Département Economie de l'Elevage Institut de l'Elevage, Institut de l'Elevage. 2018. « 2017 : l'année économique ovine. Perspectives 2018 », n° 488: 44.
- Food and Agriculture Organization of the United Nations. 2016. « Tassement des sols ». <http://www.fao.org/3/a-i6473f.pdf>.
- INNOV'OVINES. 2015. « Prés° ovins 66_innov'ovines_191115.pdf ».
- John Martin. 2010. « Empoisonnement chronique au cuivre chez les ovins ». 19 avril 2010. <http://www.omafra.gov.on.ca/french/livestock/sheep/facts/health-copper.htm>.
- La Garance voyageuse. 2013. « Activités - programme messicole ». 2013. http://garance.voyageuse.free.fr/activites/messicole_evolution.htm.
- Laurence Sagot, et Philippe Dimon. 2016. « Conduite Des Troupeaux Bovins et Ovins Allaitants Durant La Période Estivale ». Idele.Fr. 1 juillet 2016. http://idele.fr/no_cache/recherche/publication/idelesolr/recommends/conduite-des-troupeaux-bovins-et-ovins-allaitants-durant-la-periode-estivale-utiliser-au-mieux-le.html.
- Lazaro, Lucie, et Corinne Eychenne. 2017. « Adaptabilité et vulnérabilité des droits d'usage sur les estives pyrénéennes: nouvelles logiques d'action et nouveaux enjeux sur les communs pastoraux », octobre, 16.
- Ministère de l'agriculture et de l'alimentation. 2015. « Fiches explicatives sur le verdissement de la PAC | Alim'agri ». 12 mai 2015. <http://agriculture.gouv.fr/fiches-explicatives-sur-le-verdissement-de-la-pac>.
- Natagriwal. 2016. « La gestion raisonnée du parasitisme chez les bovins et les ovins ». septembre 2016. <https://www.natagriwal.be/sites/default/files/kcfinder/images/newsletters/Natagrinews6/A5-Brochure-Vache-Mouton-092016-WEB.pdf>.
- Flora Desriaux. 2010. « « Côte rocheuse des Albères » », 167.
- P. Morlon. s. d. « Estimation de la portance d'une prairie pâturée ».

Saint-Andrieux, Chritine, et CNERA Cervidés-sanglier. 1994. « Dégâts Forestiers et Grand Gibiers 1. Reconnaissance et conséquences » Christine Saint-Andrieux, CNERA Cervidés-sanglier, « Dégâts Forestiers et Grand Supplément au Bulletin Mensuel de l'Office National de la Chasse (n°194): 4.

SCOPELA. 2016. « FichePaturAjuste_MiseHerbe.pdf ». avril 2016.
http://www.paturajuste.fr/kcfinder/upload/files/FichePaturAjuste_MiseHerbe.pdf.

Annexes

Table des annexes

Annexe 1 : Guide d'entretien des éleveurs	41
Annexe 2 Guide d'entretien sur la mise à disposition des terres	43
Annexe 3 : Brochure sur le pastoralisme	44
Annexe 4 : Convention de pâturage sur le domaine Les Clos de Paulilles.....	46

Annexe 1 : Guide d'entretien des éleveurs

Guide d'entretien

Présentation

Bonjour, je suis étudiante en Licence professionnel intitulée Gestion Agricole des Espaces Naturels et Ruraux. Je fais actuellement mon stage de fin d'étude sur le Domaine Cazes afin d'étudier la faisabilité de mise en place d'un pâturage ovin sur certains de leurs vignobles. Les objectifs de mon stage sont de préciser les conditions de mise en œuvre durable d'un pâturage ovin dans les vignes, à l'échelle de la surface pâturée, identifier les conditions de faisabilité d'une installation en élevage pastoral associée au pâturage des vignes, proposer différents scénarios envisageables à l'échelle d'un vignoble du Domaine Cazes.

Description de l'exploitation :

- Nom
- SAU
- Cheptel
- Ha terre pâturée

Partie 1 : caractéristiques et enjeux de l'élevage pastoral ovin local

Objectif : mieux connaître les spécificités de l'élevage local, les modes de conduites des troupeaux, la place des parcours et autres types de surfaces dans l'alimentation des troupeaux, les atouts et difficultés vécus par les éleveurs

- Si vous deviez caractériser l'élevage pastoral des P-O (ou votre élevage) en une phrase, que diriez-vous ? Proportion ?
- Comment sont conduits les troupeaux en termes de saisonnalité (bâtiments, complémentation, agnelage, estive) et de mobilités (gardiennage, déplacement, allotement) ?
- Quels types de surfaces sont pâturées dans l'année, par quels animaux ?
- Qu'est-ce qui détermine le choix de ces surfaces ?
- A votre avis, quels sont les atouts et les faiblesses (prolificité ?) de l'élevage pastoral en P-O (de votre élevage) ? (Coût production, débouchés)
- Opportunité ? Menace ?

Partie 2 : le pâturage ovin dans les vignes

Objectifs : comprendre la place qu'occupe le pâturage des vignes dans les systèmes d'alimentation des élevages ovins pastoraux, et les raisons l'expliquant (freins et motivations)

- En quelle proportion le pâturage ovin est-il pratiqué dans les vignes ? Dans votre système ? Dans les P-O ? journée dans les vignes, note état corporel, nombre de brebis, ration de la part de l'alimentation apportée par les vignes

Quelles sont les modalités liées à ce type de pratique ? (Parc fixe, mobile, durée, taille, eau, parc de nuit)

- Quelles sont les freins à sa réalisation ?
- Quelles sont selon vous les leviers ?
- Modalité de mise à disposition des terres ? Déclaration PAC
- Avez-vous des conseils vis-à-vis de votre expérience pour ce type de pratique ?
- Quelle est l'intérêt de cette ressource selon vous ?

Annexe 2 Guide d'entretien sur la mise à disposition des terres

Entretien sur la mise à disposition de terres

Présentation

Bonjour, je suis étudiante en Licence professionnelle intitulée Gestion Agricole des Espaces Naturels et Ruraux. Je fais actuellement mon stage de fin d'étude sur le Domaine Cazes afin d'étudier la faisabilité de mise en place d'un pâturage ovin sur certains de leurs vignobles. Les objectifs de celui-ci sont de préciser les conditions de mise en œuvre durable d'un pâturage ovin dans les vignes, à l'échelle de la surface pâturée, identifier les conditions de faisabilité d'une installation en élevage pastoral associée au pâturage des vignes, proposer différents scénarios envisageables à l'échelle d'un vignoble du Domaine Cazes.

Partie 1 : comprendre les caractéristiques et enjeux de la mise à disposition de terre pour le pâturage

Objectifs : mieux connaître les spécificités et modalités de ces mises à disposition, les atouts et difficultés et la proportion de terres mises à disposition parmi les terres vacantes

- Dans quel cas mettez-vous à disposition des terres pour le pâturage ? DFCI, friche
- Quel type de terre est-ce ?
- Quel type de contrat, pourquoi ?
- Quelles sont les conditions liées à ceux-ci ?
- Quelles sont les modalités de mise à disposition ? durée, type de contrat, prix
- Quels sont les enjeux, intérêts pour vous ?
- Quels sont les inconvénients ? freins ?
- Quelle est la proportion de terre vacante mise à disposition pour des activités agricole ?
- Qu'est ce qui explique cela ?
- Loi terre vacante, respect des arrêtés préfectoraux ?
- Seriez-vous prêt à mettre à disposition des terres ?
- Quelles sont les démarches pour faire ces demandes ? ou mettre à disposition ses terres ?
- Quels facteurs déterminent votre choix ?
- Quelles aides peuvent obtenir les éleveurs (herbassiers) ? Avec quel contrat ?

L'ÉLEVAGE PASTORAL : RÉALITÉS ET ENJEUX

Le pastoralisme est un mode d'élevage ancestral qui est aujourd'hui en adéquation avec les attentes sociales concernant l'écologie, le bien-être animal, la qualité des produits et des paysages.

Le pastoralisme s'appuie sur la mobilité des troupeaux : les animaux changent de pâturages au fil des saisons, pour suivre la disponibilité des ressources fourragères. Par exemple, la transhumance estivale en montagne permet aux éleveurs d'offrir une herbe encore verte à leurs troupeaux alors que la végétation est sèche en plaine.

Réciproquement, la transhumance hivernale est pratiquée vers le pourtour méditerranéen.

L'élevage pastoral mobilise de vastes surfaces de végétation spontanée hétérogène et parfois éparse, dans laquelle les animaux prélèvent une partie des herbes, feuillages et fruits pour se nourrir. Ceci explique que les troupeaux ne restent souvent que quelques semaines dans une zone donnée, permettant ainsi le multiusage des espaces.

L'accès des troupeaux à des surfaces pastorales variées est indispensable pour satisfaire les besoins des animaux au cours de l'année. Une collaboration entre propriétaires fonciers et éleveurs s'avère ainsi nécessaire pour le maintien de l'élevage pastoral et les services écosystémiques associés.



Milieu	Ressource(s)	Saisonnalité	Intérêt du pâturage
Pelouses, prairies naturelles et permanentes (non retournées depuis plus de 10ans)	Herbacées	Printemps et d'automne avec une regain variable selon les espèces	Maintien le milieu ouvert
Landes, garrigues, maquis	Herbacées, fruitières et ligneuses	Potentiel tardif été et fin automne grâce à l'ombre des arbustes	Limite les risques d'incendies
Bois	Herbacées, fruitières et fourragères avec le feuillage	Bonne ressource d'arrière-saison grâce à l'ombre (fin été, automne)	Limite les risques d'incendies
Prairies temporaires (moins de 6 ans) et cultures pérennes	Inter-rangs semés ou non, en arboriculture, en viticulture...	Hiver	Maintien le milieu Limite la concurrence liée à l'enherbement dans les cultures

Pourquoi signer un contrat entre l'éleveur et le propriétaire foncier ?

Pour le propriétaire :

Permet de définir avec l'éleveur les modalités d'utilisation, dans la durée, répondant aux objectifs variés.

Entretien de la surface par l'éleveur.

Pour l'éleveur :

Permet dans certains cas de déclarer ces surfaces à la Politique Agricole Commune.

Sécurise son assise foncière et donc sa ressource fourragère.



CONTRACTUALISER UNE UTILISATION PASTORALE

Le plus souvent, les accords entre propriétaires fonciers et éleveurs se font sur une base orale. Ce type d'accord ne répond à aucun cadre juridique particulier, et ne sécurise aucun parti. Il peut donc être avantageux pour le propriétaire comme pour l'éleveur de signer un contrat.

Convention Pluriannuelle de Pâturage : un cadre sécurisant adapté au multi-usage

Ce type de contrat donne l'autorisation à un éleveur ou à un groupement d'éleveurs d'exercer une activité pastorale à une période déterminée de l'année, une durée définie (de minimum 5 ans). Les conditions sont encadrées par un arrêté préfectoral cependant elles peuvent être affinées ou complétées au cas par cas en précisant notamment les droits et devoirs de chaque partie, les souplesses possibles dans les dates de pâturage, le coût éventuel de l'accès aux terres, etc... L'intérêt pour le propriétaire est de conserver ses droits de propriété (aucun aménagement pastoral ne peut être réalisé sans son accord). Il peut donc mettre en œuvre d'autres activités sur les mêmes terres. En cas de non-respect des clauses, la convention peut être rompue.

Bail Rural (fermage) : une mise à disposition à titre onéreux

Ce contrat met à disposition des terres à un tiers pour une vocation agricole. Il est signé pour une durée de 9 ans renouvelable par tacite reconduction, pendant laquelle l'exploitant peut réaliser des aménagements, prélever le bois et chasser.

Le bailleur ne peut pas choisir pas le preneur, c'est soumis à un ordre de priorité (les jeunes agriculteurs sont prioritaires).

Le propriétaire peut mettre fin au bail pour un projet d'intérêt commun, s'il y a un mauvais entretien. Le propriétaire peut, ne pas reconduire le bail s'il veut reprendre les terres pour une utilisation agricole personnelle ou par un membre de sa famille. La seule contrainte à respecter est l'entretien des terres.

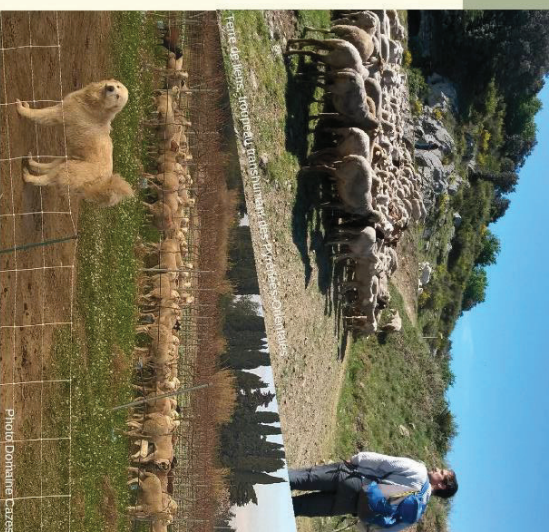
Ce contrat ne peut être souscrit que pour des terres labourables ou pour un ensemble de terres qui en inclut.

Prêt à usage (commodat) : une mise à disposition à titre gratuit

C'est un contrat encadrant un prêt gratuit. Le bien doit être restitué après usage. Il ne retire pas le titre de propriété cependant il peut être prolongé aux héritiers s'il n'est pas nominatif.

La seule condition à respecter est l'entretien raisonné des terres.

Le propriétaire peut récupérer son bien sur simple demande.



Accueillir une activité pastorale sur ses terres :

POURQUOI & COMMENT FAIRE ?

Réalisé par Tanquerel Lucie, SupAgro Montpellier, antenne Florac Licence Professionnelle Gestion Agricole des Espaces Naturels et Ruraux. Remerciement Advini, Cazes

Annexe 4 : Convention de pâturage sur le domaine Les Clos de Paulilles

Convention de pâturage sur le domaine viticole Les Clos de Paulilles

Coordonnées

Exploitant des parcelles de vigne

Nom.....

Prénom.....

Téléphone.....

Adresse mail.....

Eleveur Ovin

Nom.....

Prénom.....

Téléphone.....

Adresse mail.....

Article 1 : Objet

Cette convention a pour objet la mise à disposition de parcelles du domaine Les Clos de Paulilles listées dans l'article, 2 à un éleveur ovin pour une activité pastorale. Ces échanges de services ne seront pas rémunérés. Par conséquent, ce présent contrat exclu tout accès au statut de fermier ou à une convention pluriannuelle de pâturage. L'éleveur s'engage à entretenir l'enherbement des parcelles de l'exploitation, en contrepartie il assure en partie l'alimentation de son troupeau dans le respect d'une bonne conduite de pâturage énoncé dans l'article 3.2.

Article 2 : Parcelles mises à disposition pour la durée du contrat

Listes des parcelles engagées :

Commune	Numéro	Nom	Surface	Nature de la surface

Les parcelles désignées ci-dessus sont amenées à subir des évolutions culturelles, c'est pourquoi le viticulteur doit fournir tous les ans un document présenté en annexe.

Article 3 : Le cadre du prêt selon la nature de la surface

3.1 Pâturage sur les parcelles de vignes

Entretien des parcelles :

L'éleveur s'engage à gérer l'enherbement des parcelles de vigne par l'action du pâturage. Une fois le troupeau sorti des parcelles de vignes, il est convenu que la végétation basse soit rase, mais attention, il ne faut pas que ces parcelles soient surpâturées car cela engendre un tassement des sols qui n'est pas souhaitable pour le viticulteur.

Période de pâturage :

Le pâturage dans les vignes est saisonné, le troupeau ne peut arriver qu'après la tombée des dernières feuilles des pieds de vigne et doit sortir des parcelles dès lors des premiers signes de débourrement. Cette période de pâturage débutera courant novembre lors du changement de couleur

des feuilles afin de permettre une mise en réserve optimale du plant et prendra terme du 15 mars au 5 avril pour les vignes les plus tardives.

Ces périodes évoluent d'une année à l'autre. C'est pourquoi, les deux parties devront prendre contact courant octobre de chaque année pour définir ensemble l'itinéraire de pâturage en fonction de l'itinéraire cultural.

Concernant la fin du pâturage des parcelles de vignes, l'enjeu est de ne pas compromettre la future récolte, ainsi au mois de mars l'éleveur devra téléphoner tous les deux jours au viticulteur pour constater ensemble le débourrement et moduler son parcours en conséquence.

Itinéraire de Culture et circuit de pâturage

Le circuit de pâturage devra être défini au préalable dans un document fourni par le viticulteur à l'éleveur avant la période de pâturage. Ce définira les parcelles qui pourront être pâturées, à quelle période et les éventuelles précautions à avoir en fonction des travaux qui y sont effectués. Ce document, permet à la fois de considérer l'organisation du travail du viticulteur et les conditions météorologiques, c'est-à-dire la ressource en herbe mais aussi les stades phénologiques des différentes vignes.

Le viticulteur s'engage à ne pas intervenir sur l'enherbement des parcelles de vignes après vendanges, et de prévenir de toute intervention non programmée ou programmée, comme la réalisation de traitements chimiques ou organiques (désherbant, engrais) sur les parcelles afin de ne pas impacter sur la santé du troupeau.

3.2 Bonne pratique du pâturage dans les vignes

Gardiennage

Il est demandé à l'éleveur de conduire son troupeau dans le calme afin de limiter les dégradations. C'est-à-dire :

- Introduire les moutons sur la parcelle dans le sens du rang
- Limiter les mouvements brusques sur le troupeau en faisant intervenir le moins possible le chien ou que ces interventions ne soient que très légères

Parc mobile

Pour une conduite du troupeau en parc mobile, il est demandé à l'éleveur d'enlever les filets après la sortie des moutons des parcelles de vignes et de ne pas y laisser les moutons la nuit. Ceci limitera les risques d'écorçage, de surpâturage et de détérioration des aménagements telles que les murettes. Il est possible de déroger à cette règle suite à une demande du viticulteur pour amener plus d'apports organiques sur une parcelle ou si la végétation est très dense.

Multi-usage

Ce territoire est soumis à une forte pression touristique. L'éleveur s'engage à ne pas intégrer de chemins pédestres dans ses parcs et signaler la présence de parcs gardés par un chien sans présence humaine.

Zone hors vignes

L'éleveur et le viticulteur devront définir au préalable des zones de repli pour s'abriter des intempéries afin que le troupeau ne reste pas dans les vignes lors des pluies et soit protégé lors de vents violents. Les zones pouvant accueillir des parcs de nuits seront localisées en amont par le viticulteur et l'éleveur.

3.3 Friche

Plantation :

Les parcelles de friches ne sont pas fixées pour toute la durée du contrat car elles peuvent être replantées et certaines vignes arrachées. Cependant le viticulteur s'engage à prévenir l'éleveur de ses futures plantations dès lors qu'elles sont déclarées à FranceAgriMer et les précisera sur le document annexé.

Entretien :

Le viticulteur s'engage à entretenir les parcelles de friches par l'action de la fauche entre la période de débourrement et avant vendange.

Si l'éleveur ne fait pas pâturer des parcelles de friches sur lesquelles il s'était engagé alors il doit les faucher afin d'éviter la colonisation de végétation arbustive.

3.4 Garrigue

Le viticulteur accepte de faire des travaux de réouverture par layon sur les zones de garrigue jugées inexploitable en l'état après concertation entre les deux parties.

Article 4 : Aménagement

Création

Tout aménagement souhaité par l'éleveur doit susciter une demande d'autorisation écrite ou orale auprès du viticulteur.

Entretiens et réparations

Certaines parcelles de vignes sont palissées et d'autres sont plantées en terrasse. L'éleveur s'engage à ne pas faire pâturer les parcelles plantées en terrasses dont les murettes sont trop fragiles et seraient détruites, ces parcelles sont localisées sur la cartographie du parcellaire fournie avec la convention. Sur les autres parcelles plantées en terrasses, si les murettes ont subi des dégradations par l'action du pâturage, l'éleveur doit impérativement prévenir le viticulteur. Un constat doit être réalisé soit entre l'éleveur et le viticulteur et si nécessaire, les experts de compagnies d'assurances seront sollicités. Si la dégradation est légère l'éleveur devra réaliser les réparations, dans le cas contraire, il devra supporter les frais de réparation.

Aménagement prévu :

Le viticulteur accepte de réaliser au préalable des travaux de pose de clôtures fixes pour appuyer le gardiennage face au danger occasionné par la route ou d'autres facteurs.

Article 5 : Assurance

L'éleveur pratiquant une activité pastorale sur les parcelles du domaine viticole doit obligatoirement avoir souscrit à une assurance de responsabilité civile avant d'y faire intervenir le troupeau.

Article 6 : Cessation, transmission, sous location

Ce contrat n'est pas un bail de fermage et ne donne en aucun cas le droit de sous-louer les parcelles. En cas de cession d'activité, l'éleveur ne peut transmettre cette convention. Il pourra présenter un éventuel candidat pour cet échange de services, mais ceci sera encadré par la rédaction d'une nouvelle convention.

Article 7 : Durée du contrat

Cet échange de services est consenti pour une durée de 5 ans à compter du....., jusqu'au.... Sans résiliation de l'une ou l'autre des parties avant le terme du contrat et en respect avec les conditions fixées dans l'article 8, il sera tacitement reconduit pour une durée de 5 ans.

Article 8 : Résiliation

Arrivé du terme de l'engagement :

Aux termes de cet engagement, si l'une des deux parties ne souhaite pas reconduire ce contrat, elle devra adresser un courrier en lettre recommandée de sa demande de résiliation entre le mois de mars et les vendanges de l'année civile en cours.

En cours d'engagement

Durant le contrat, si les termes de celui-ci ne sont pas respectés et que l'une des deux parties souhaite le résilier, la résiliation doit être adressée entre le mois de mars et les vendanges de l'année civile en cours. En aucun ceci ne pourra pas être fait pendant la saison de pâturage dans les vignes.

Cession des terres / changement de fermier

En cas de changement de propriétaire ou de changement de fermier sur les parcelles engagées par ce présent contrat, il prendra fin. Ces personnes s'engagent à en avertir l'éleveur dans les meilleurs délais. S'il y a une poursuite de l'échange de services, il devra faire l'objet d'une nouvelle convention.

Fait en deux exemplaires

Le

A

Signature et Mention « lu et approuvé »

Le viticulteur

L'éleveur

Annexe itinéraire de culture et de pâturage

Cet itinéraire devra être complété chaque année par l'éleveur et le viticulteur, il doit être rempli avant la période de pâturage. Ce document se présentera sous la forme d'un tableau, il informera pour chaque parcelle de vignes si elle peut être pâturée ou non, la période de pâturage : c'est-à-dire les périodes pendant la saison de pâturage et selon les activités réalisées sur la culture, le nombre de passage du troupeau souhaité, ainsi que les éventuelles consignes et précautions à prendre.